



**PRÉFET
DE LA GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PACTE DES
SOLIDARITÉS

Diagnostic stratégique préalable à la signature d'un pacte local des solidarités

Rapport final – octobre 2023



Table des matières

1	Introduction.....	3
2	Présentation générale du département.....	4
2.1	<i>Portrait du territoire.....</i>	<i>4</i>
2.2	<i>Caractéristiques générales des ménages en situation de pauvreté.....</i>	<i>10</i>
3	Parentalité et l'accès aux modes d'accueil de la petite enfance.....	15
3.1	<i>Etat des lieux.....</i>	<i>15</i>
3.2	<i>Les enjeux.....</i>	<i>17</i>
4	La lutte contre l'illettrisme et le décrochage scolaire.....	19
4.1	<i>Etat des lieux.....</i>	<i>19</i>
4.2	<i>Les enjeux.....</i>	<i>22</i>
5	L'accès à l'emploi.....	24
5.1	<i>Etat des lieux.....</i>	<i>24</i>
5.2	<i>Les enjeux.....</i>	<i>28</i>
6	La lutte contre les inégalités de santé et la lutte contre la précarité alimentaire.....	30
6.1	<i>Etat des lieux.....</i>	<i>30</i>
6.2	<i>Les enjeux.....</i>	<i>37</i>
7	Liste des entretiens réalisés.....	38
8	Données complémentaires.....	40
8.1	<i>Adéquation entre les profils des demandeurs d'emplois (cat A, Bet C) et les offres diffusées par les recruteurs par EPCI.....</i>	<i>40</i>
8.2	<i>Liste des métiers porteurs en Guyane.....</i>	<i>42</i>
8.3	<i>Le personnel médical en Guyane en 2022.....</i>	<i>43</i>
8.4	<i>Les bénéficiaires des dispositifs de LADOM.....</i>	<i>44</i>
8.5	<i>Accord cadre LADOM- Pôle emploi.....</i>	<i>45</i>
8.6	<i>Réforme de la politique de mobilité de LADOM – Mesure n°27.....</i>	<i>46</i>
8.7	<i>Données relatives au nombre de décrocheurs.....</i>	<i>47</i>
8.8	<i>Les quartiers politique de la ville de Guyane.....</i>	<i>48</i>
9	Sources et références.....	49

Introduction

- **Méthodologie de travail**

Le présent diagnostic a été élaboré en s'appuyant sur la documentation existante communiquée par les principaux partenaires (Insee, Pôle Emploi, DGCOPOP, ARS, CTG, CAF, Collectivités locales, Parc Amazonien, ...).

Une série d'entretiens réalisés auprès d'acteurs ciblés par le partenariat a permis d'affiner et de compléter l'analyse de problématiques en matière de pauvreté.

Une réunion de cadrage et deux réunions du groupe de suivi ont été organisés entre les mois de juin et août.

- **Une cartographie existante de l'offre de services**

Une cartographie et une qualification de l'offre de services existante a été réalisée dans le cadre de l'étude « **Diagnostic pré-opérationnel, préalable à la mise en place d'un Accompagnement Globalisé et Individualisé pour l'Intégration des Réfugiés (AGIR) en Guyane** », de janvier 2023.

Les thématiques suivantes sont traitées : Hébergement/Logement - Emploi/Formation – Linguistique - Accès aux droits – Santé – Mobilité - Liens sociaux

Cette cartographie dynamique permet de localiser les acteurs en présence et leurs domaines d'intervention.

- <http://legroup-ess.org/asile973>



1 Présentation générale du département

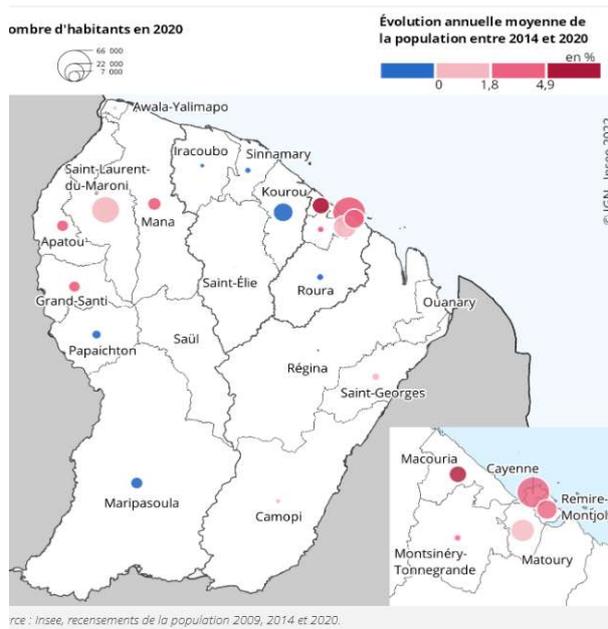
1.1 Portrait du territoire

Une dynamique démographique tirée par le solde naturel

Principalement concentrée sur la bande littorale, la population guyanaise s'établit en 2020 à **285 133 habitants** selon l'Insee¹. Elle a augmenté en moyenne de **+2,1% par an entre 2014 et 2020**, contre +0,3% par an en France métropolitaine. En six ans, la Guyane a accueilli **32 600 résidents supplémentaires**. La forte croissance démographique touche surtout les communes situées sur le littoral (Cayenne, Macouria et Rémire-Montjoly) et celles de la vallée du Maroni (Grand-Santi, Apatou et Mana).ⁱ A l'inverse, les communes de la communauté de communes des Savanes poursuivent leur déclin démographique (-0,7% sur la période).

Cette croissance démographique est quasi exclusivement portée par le solde naturel : selon l'Insee, les naissances en Guyane (environ 8 000 par an) sont très largement supérieures aux décès (1 000 chaque année).

Figure n°1: Population municipale légale et taux d'accroissement annuel entre 2014 et 2020ⁱⁱ



La jeunesse de la population guyanaise

En Guyane, **la moitié de la population a moins de 25 ans**, c'est 16 points de plus qu'en France métropolitaine. C'est en particulier dans l'ouest et l'est guyanais que la part des jeunes dans la population est la plus importante.

Figure n°2 : Part de la population âgée de moins de 15 ans (Insee 2019)

	Population de moins de 15 ans	Indice de jeunesse ⁱⁱⁱ
CACL	28,8%	242
CCDS	31,5%	355
CCEG	40,0%	634
CCOG	43,1%	923
GUYANE	34,1%	377
France M.	18,2%	68

¹ Selon les données encore provisoires de l'Insee, au 1er janvier 2022, la population guyanaise est estimée à 296 058 habitants, soit une hausse de 1,8 % en un an.

Une forte population étrangère

Selon l'Insee, les étrangers forment plus du tiers des habitants de la Guyane (35,9%) en 2019^{iv}. Ils viennent principalement d'Haïti, du Surinam et du Brésil

Au 31 décembre 2020, **40 638** étrangers sont titulaires d'un document de séjour en Guyane.

Le nombre d'étrangers en situation irrégulière est difficile à quantifier, toutefois, l'Aide Médicale d'État (AME), principalement destinée à prendre en charge les dépenses médicales des étrangers en situation irrégulière et sans ressources, bénéficie en 2021 à **38 183 personnes, soit 13% de la population totale** (contre 34 510 en 2019^v). Ces personnes en situation irrégulière sont exclues des prestations de la CAF.

Depuis 2019, par ailleurs, l'arrivée de ressortissants syriens en provenance du Brésil progresse. Les demandes d'asiles syriennes sont passées de 7,9% en 2019 à 13,5% en 2020 des demandes en Guyane d'après les données du ministère de l'Intérieur^{vi}. Il existe des liens anciens et nombreux avec les pays frontaliers de la Guyane.

Figure n°3: Part des étrangers par communautés de communes (Insee 2019)

	Part de la population étrangère
CACL	34,2%
CCDS	36,2%
CCEG	27,7%
CCOG	39%
GUYANE	36,7%
France	7,8% (2022)

Des ménages de grande taille et des familles nombreuses principalement dans l'est et l'ouest guyanais

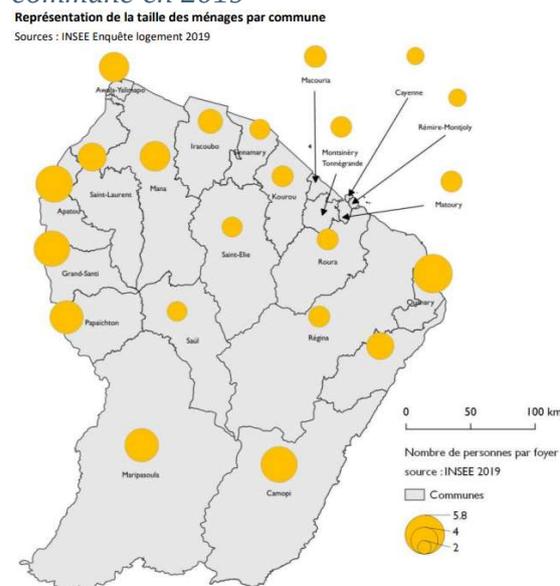
En 2020, le nombre moyen de personnes par ménage s'élève à **3,25** selon l'Insee.

Ce chiffre est stable depuis 50 ans malgré la forte progression, ces dix dernières années, du nombre de ménages composée d'une personne.

Ce chiffre masque toutefois de fortes disparités selon l'EPCI : on recense 2,8 personnes par résidences principales dans la CACL contre 4,5 personnes dans la CCOG et 4,2 dans la CCEG.

La Guyane se caractérise par ailleurs par **la forte présence de ménages de grandes tailles** : selon l'Insee en 2019, 1/3 des ménages guyanais comptent 6 personnes ou plus, en particulier dans l'ouest guyanais (58% des ménages) et l'est guyanais (52%).

Figure n°4: Taille des ménages par commune en 2019^{vii}



Représentant près de **72% en 2020** selon l'Insee, **les ménages avec famille sont les plus nombreux en Guyane.**

Figure n°5: Répartition des ménages selon leur composition^{viii}

	2014	2020
Ménage d'une personne	22,7%	24,8%
Autres ménages sans famille	7,3%	3,6%
Ménages avec famille(s) dont la	70%	71,6%

principale est		
Un couple sans enfant	12,8%	12,8%
Un couple avec enfant(s)	31,2%	28,6%
Une famille monoparentale	26,1%	30,2%

Près de 30% des familles comptent 3 enfants ou plus contre 9,3% en moyenne en métropole. C'est notamment au sein de la CCOG et de la CCEG que les familles de 3 enfants ou plus sont les plus présentes, représentant respectivement 45,6% et 38,2% des familles contre 28% en moyenne en Guyane.

Selon les données de la CAF, en 2020, 43% des familles guyanaises sont monoparentales^{ix}.

Une pénurie de logements, une croissance rapide de l'habitat spontané

La vigueur démographique que connaît la Guyane génère de fortes tensions sur la demande de logements. L'Insee et la DGTM^x estiment en 2017 qu'entre 4 400 et 5 200 logements par an doivent être construits et réhabilités à horizon 2040 pour répondre aux besoins des guyanais.

Le parc locatif social de Guyane s'élève en 2021 à **20 020 logements** gérés par trois principaux bailleurs. Les logements sociaux sont inégalement répartis sur le territoire guyanais puisque 65% sont localisés sur la CACL^{xi}. Bien que la croissance du parc social guyanais ait été la plus forte au sein de la CCOG entre 2015 et 2021 (+5,3% par an), le territoire peine à répondre à la demande de logement social des habitants. En effet, en 2021, une demande de logement social sur cinq y est satisfaite contre 15,6% en Guyane.^{xii} Près de 30% de la demande de logement social en Guyane concerne des logements de petites tailles (T1 et T2), or ces derniers représentent 23,2% du parc en 2021.

Figure n°6 : Nombre des demandes et des attributions de logement social en 2021

	Nombre de demandes	Nombre des attributions ^{xiii}
CACL	7 545	950
CCDS	994	251
CCEG	80	54
CCOG	2 735	512
Total	11 354	1 767

Selon l'AUDeG, **83% des demandeurs de logement sociaux seraient éligibles à un logement locatif très social (LLTS) compte tenu des revenus du demandeur**, cette catégorie ne représente que 12% des logements présents dans le parc des bailleurs.

Par ailleurs, la Guyane se distingue des autres départements d'outre-mer et de la France hexagonale s'agissant l'état de suroccupation des logements, c'est-à-dire que le nombre de pièces est insuffisant au regard de la taille du ménage qui y vit. Selon l'Insee, **33% des logements sont sur-occupés** (un peu moins de 27 000 en 2019).

Figure n°7: Part des logements suroccupés

	Part des logements suroccupés (2019)
Guadeloupe	8,1%
Martinique	8,2%
Guyane	32,8%
La Réunion	9,5%
Mayotte	57,0%
France M.	4,7%

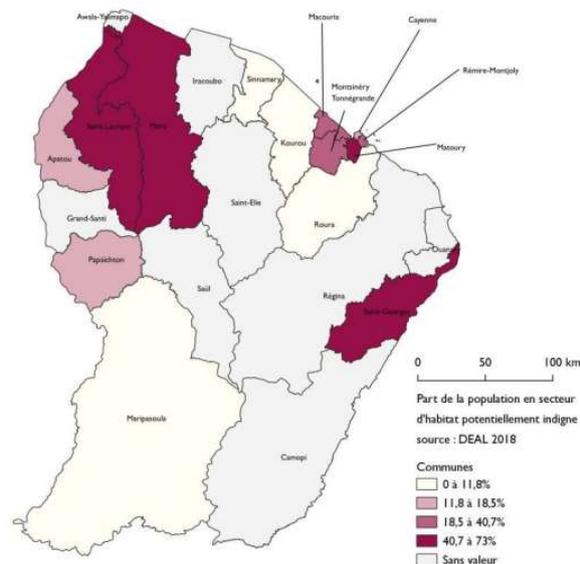
La pénurie de logements est compensée par de l'habitat spontané et de l'auto-construction. L'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Guyane (AUDeG) estime qu'environ 1 500 à 2 000 logements informels seraient construits annuellement, contre 600 logements formels^{xiv}.

L'AUDeG dénombre en 2015, **37 287 logements spontanés** sur les communes du centre littoral, à Kourou, Mana et Saint-Laurent, soit 41 % du bâti total de ces communes. Ces constructions spontanées sont en progression de 6 % par an entre 2011 et 2015 et sont généralement dépourvues d'un accès à l'eau courante, à l'électricité et ainsi qu'à l'assainissement. Cette forte croissance de l'habitat spontané contribue au développement de pathologies liées à l'habitat insalubre, et illustre la pénurie de logement du territoire.

Environ 24% de la population guyanaise résiderait dans les secteurs d'habitat potentiellement indigne (Observatoire de l'habitat de la Guyane | AUDeG – 2022), en particulier à Saint-Laurent du Maroni, Mana, Matoury et à Saint-Georges.

Figure n°8 : Part de la population en secteur d'habitat potentiellement indigne

Part de la population en secteur d'habitat potentiellement indigne
Sources : DGTM 2018 (études sur des données 2016 et 2017)



Un territoire vaste et des zones isolées qui complique l'accès aux services publics

Plus grand département de France, la Guyane est également le moins densément peuplé (3,2 habitants/km² d'après l'INSEE contre 119 en métropole). La forte concentration de la population sur la bande littorale contraste avec le faible peuplement de communes enclavées de l'intérieur, **le plus souvent inaccessibles par la route** : Maripasoula, Papaïchton, Grand-Santi sur la frontière surinamaïse ; Saül, Saint-Elie au centre du territoire ; Camopi et Ouanary sur la frontière brésilienne. En 2020, ces communes regroupent près de 27 000 habitants.

Ces territoires sont peu attractifs pour les personnels des services publics accentuant ainsi les difficultés d'accès des populations aux services de santé, d'éducation, de transport, de garde d'enfants, ... ainsi qu'aux activités et à la formation. Ces territoires souffrent d'une moindre offre de service en raison de leur enclavement.

En outre, l'accès par voie fluviale de ces territoires se révèle long (15 à 30 km/h) et coûteux (30 € par passager pour effectuer les 30 km séparant Maripasoula de Papaïchton)^{xv}, contribuant à l'enclavement géographique des populations. Seule la CACL dispose réseau de transport urbain et interurbain. Le transport interurbain de Guyane comprend 9 lignes et dessert les communes reliées par route hors du territoire de la CACL.

Un taux de chômage en recul

Selon l'Insee, en 2020, **45,4 % de la population guyanaise non scolarisée de 15 ans ou plus n'est titulaire d'aucun diplôme** (21 % en France métropolitaine)^{xvi}. Le faible niveau de formation impacte directement le taux d'emploi des actifs, qui à l'instar de Mayotte, est l'un des plus faible de France (44% contre 65% en moyenne en 2020).

Au 31 décembre 2022, la Guyane comptabilise toutes catégories **26 910 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi**, c'est +830 personnes par rapport au 31 décembre 2021 (Pôle emploi – STMT, données brutes).

La situation en matière d'emploi s'améliore en Guyane : le taux de chômage s'établit à 15% de la population active en 2021, 8% en France hexagonale.

Toutefois, **le chômage reste élevé chez les plus jeunes**. En 2021, 28% des actifs de 15 à 29 ans sont au chômage selon l'Insee (contre 14% en France métropolitaine).

C'est parmi les non diplômés que la proportion de chômeurs est la plus importante : en 2021, 24% d'entre eux sont sans emploi.

Figure n°9 : Taux de chômage par âge et par niveau de diplôme (Insee, Enquête Emploi en Continu^{xvii})

	Taux de chômage en % (2019)	Taux de chômage en % (2021)
Ensemble	19	15
De 15 à 29 ans	30	28
De 30 à 49 ans	19	13
50 ans et plus	12	10

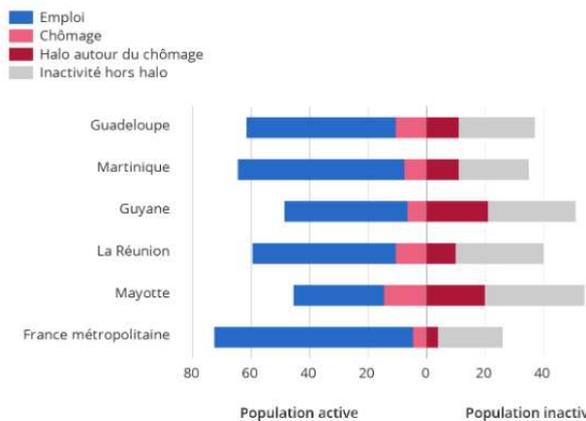
Aucun diplôme, certificat d'études primaires ou brevet des collèges	30	24
CAP, BEP ou équivalent	20	16
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	18	11
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 2	5	3

Par ailleurs, d'après les données d'Eurostat en 2022, **29 % des jeunes guyanais âgés de 18 à 24 ans ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET)** contre 10 % en France métropolitaine. Cette proportion est également plus élevée qu'en Guadeloupe (14,4 %), en Martinique (16 %) ou à la Réunion (21,6 %). Le nombre de NEET âgés de 16 à 25 ans s'élève à **19 240**.

Afin d'obtenir une appréciation plus exacte du chômage, il faut considérer **la notion de halo autour de chômage**. D'après l'Insee le halo autour du chômage est composé de personnes inactives au sens du Bureau International du Travail (ni en emploi, ni au chômage), mais proches du marché du travail. En Guyane l'Insee avance que **21 % de la population des 15 à 64 ans fait partie de ce halo autour du chômage** contre 4 % en France métropolitaine^{xviii}.

La part du halo autour du chômage est nettement plus élevé dans les DOM qu'en France métropolitaine.

Figure 10 : Situation vis-à-vis de l'emploi des 15 à 64 ans en 2021-2022 (Insee, enquêtes Emploi 2021 et 2022)



Les personnes dans le halo autour du chômage **sont souvent éloignées durablement du marché du travail et jeunes**. Il réunit 27% des 25 à 34 ans. En Guyane, 66 % des personnes dans le halo n'ont jamais travaillé. 39 % d'entre elles ne recherchent pas d'emploi en raison de problèmes de papiers ou de titre de séjour^{xix}.

Des QPV nombreux en Guyane, des disparités importantes

La Guyane compte **32 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)** répartis dans 6 communes : Cayenne, Kourou, Macouria, Matoury, Remire-Montjoly, Saint-Laurent-du-Maroni^{xx}.

En 2018, un peu plus de 123 500 personnes résident en QPV. A leur création en 2015, près **de 45 % de la population guyanaise y résidait**. D'après les données du SIG de la politique de la ville, en 2018, **8 personnes sur 10 vivent en quartier prioritaire à Saint-Laurent du Maroni**^{xxi}.

Les personnes sans emploi (inactifs âgés de 15 à 64 ans et chômeurs) y sont majoritaires et surreprésentées par rapport au reste des communes urbaines de la Guyane. Le taux de chômage, élevé (33,8 %), est très au-dessus de celui du reste des communes urbaines (15 points d'écart).

Le taux d'activité des femmes (58,4 %) y est ainsi plus faible que celui des hommes (près de 9 points d'écart contre près de 4 points dans le reste des communes urbaines de la Guyane).

On observe par ailleurs que le parc social est sous-représenté dans les QPV guyanais : il représente seulement 19 % des résidences principales contre 74 % dans les QPV de l'Hexagone^{xxii}.

Une concentration des faibles revenus dans l'ouest et l'est guyanais

En Guyane, **26,6 % des foyers fiscaux sont imposés sur le revenu en 2019** contre près d'un sur deux en France métropolitaine.

Certaines communes de l'ouest et l'est guyanais (Camopi, Grand-Santi, Awala-Yalimapo, Papaïchton) sont celles ayant le revenu moyen mensuel net déclaré le plus faible. A l'inverse, la commune de Remire-Montjoly compte 47,7 % de foyers fiscaux imposés, le revenu moyen mensuel net déclaré est le plus élevé de Guyane avec 2 845 euros.

La prévalence du paiement en espèce, signe de la forte présence de l'économie informelle

En Guyane, les paiements se réalisent principalement en espèce. Une étude de l'Iedom « *Les moyens de paiements en Guyane*^{xxiii} », explique la préférence de ce mode de paiement notamment par **la fragilité économique d'une partie de la population, sa faible**

bancarisation ainsi que par l'importance de l'activité informelle

dont les transactions sont en espèces. En Guyane, les montants retirés aux distributeurs et guichets sont deux fois supérieurs aux paiements réalisés en carte bancaire. La vie autour des fleuves (pêche fluviale, transport, ...) ou encore les trafics illégaux participent à cette forte utilisation des paiements en espèce.

Cette étude montre également que chaque habitant détient 0,5 compte ordinaire, contre 1,2 en Guadeloupe et 1,3 en Martinique. Cette faible bancarisation des habitants peut constituer un frein pour l'ouverture et l'accès à certaines aides nécessitant la détention d'un compte bancaire.

1.2 Caractéristiques générales des ménages en situation de pauvreté

Près de la moitié de la population guyanaise sous le seuil de pauvreté²

En 2020, selon l'Insee, **44 %** de la population guyanaise^{xxiv} vit sous le seuil de pauvreté national, fixé à 60 % du niveau de vie médian en France. En Guyane, **125 500 personnes sont pauvres.**

En 2017, 53 % de la population guyanaise vivait sous le seuil de pauvreté national, établi à 1010 € mensuel pour une personne seule

Dans l'Hexagone, le taux de pauvreté s'élève à 14 %.

Pour rappel, selon l'Insee, **23 % des individus vivent sous le seuil de pauvreté local** (60 % du niveau de vie médian départemental), à savoir, avec moins de **550 euros par mois.**

Figure n°11 : Taux de pauvreté (Insee)

	Taux de pauvreté en 2020 - Seuil national (en%)	Seuil local 2017	
		Seuil mensuel (en €) +	Taux de pauvreté (en %)
Martinique	26,7	820	21
Guyane	44	550	23
La Réunion	35,6	700	16
France M	14	1020	15

² Le seuil fixé à 60,% du revenu médian équivaut à un revenu disponible de 1 100 € par mois pour une personne seule, 1 650 € pour un couple ou encore 2 300 € pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans.

En 2020, selon l'Insee, **50% des ménages dont le référent fiscal est âgé de moins de 30 ans vivent sous le seuil de pauvreté national** contre un peu plus d'un sur cinq en France métropolitaine. Ce sont respectivement les jeunes de la CCOG et de la CCDS (63 % et 56 %) qui sont les plus touchés par les situations de pauvreté.

Figure n°12 : Part des personnes vivant sous le seuil de pauvreté monétaire au seuil de 60% du niveau de vie médian en 2020 (Source Insee)

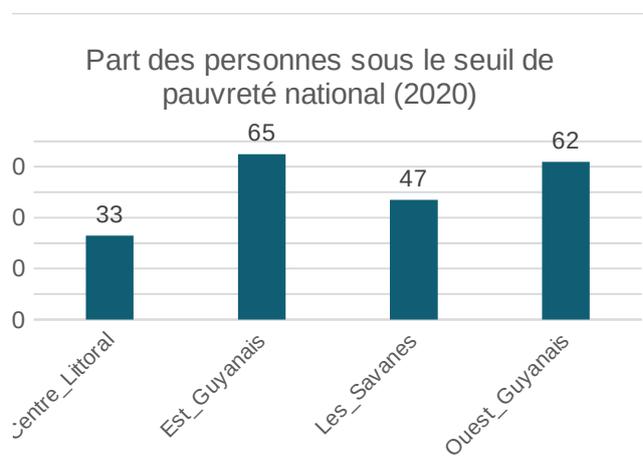
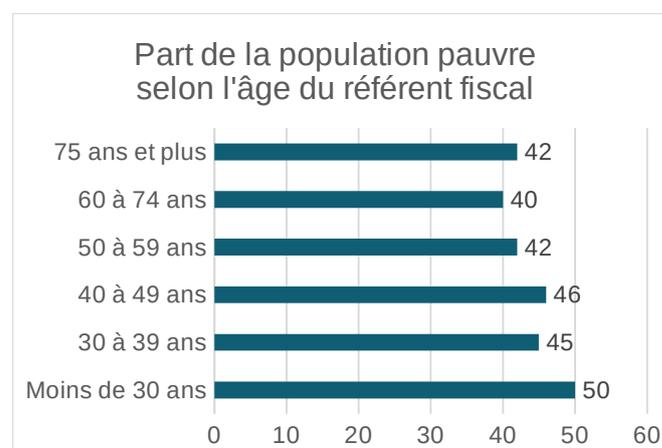


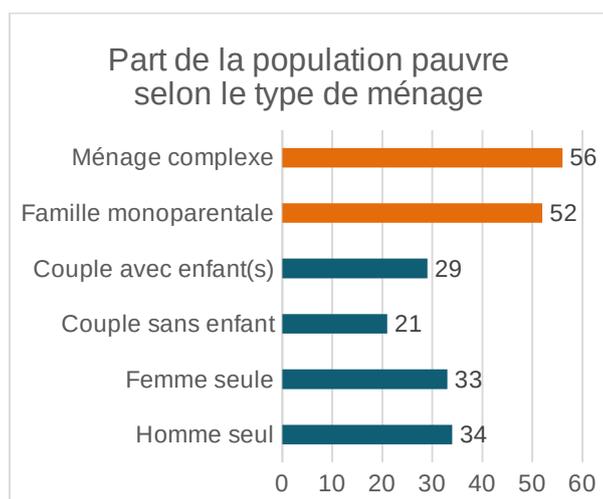
Figure n°13 : Part des personnes vivant sous le seuil de pauvreté selon l'âge du référent fiscal en 2020 (Source Insee)



C'est parmi **les ménages complexes (56 %) et les familles monoparentales (52 %)** que la part des

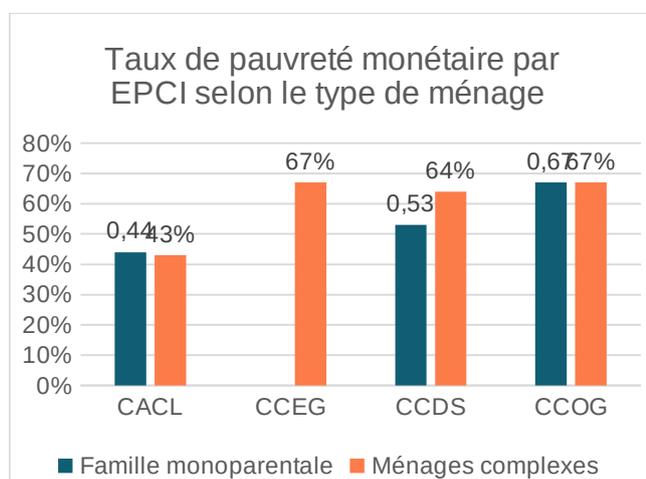
personnes pauvres est la plus importante. C'est dans l'est (65 %) et l'ouest guyanais (62 %) que la proportion de la population vivant sous le seuil de pauvreté nationale est la plus importante.

Figure n°14 : Part des personnes vivant sous le seuil de pauvreté selon le type de ménage en 2020 (Source Insee)



C'est également dans ces territoires que les ménages complexes ainsi que les familles monoparentales sont les plus pauvres : près de 70% de ces ménages vivent sous le seuil national de pauvreté monétaire en 2020 contre 44% en moyenne en Guyane.

Figure n°15 : Part des personnes vivant sous le seuil de pauvreté selon le type de ménage et par EPCI en 2020 (Source Insee)



En Guyane, les ménages complexes³ et les familles monoparentales sont les ménages les plus confrontés à la pauvreté.

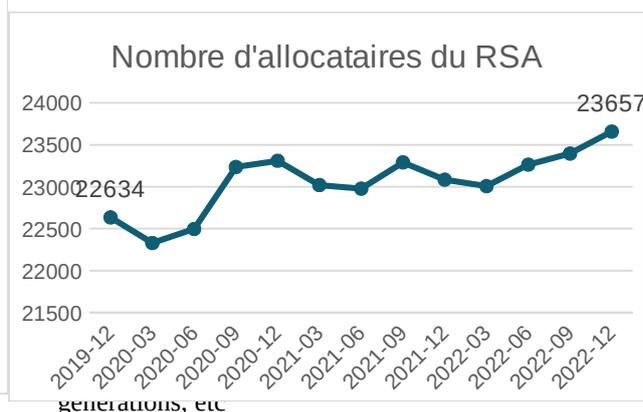
Une population qui se fragilise

D'après les données de la CAF^{xxv}, au 31 décembre 2022, la Guyane compte **23 657 allocataires du RSA**. Ils étaient 22 634 au 31 décembre 2019, soit une augmentation de + 4,5 % sur la période (1 023 allocataires supplémentaires). Avec les conjoints et les enfants à charge, **69 202 personnes sont couvertes par le RSA fin 2022**.

Fin 2021, la CACL concentre 48% des allocataires du RSA de la Guyane (10 958 allocataires), suivie par la CCOG (38% et 8 852 allocataires).

La forte augmentation du nombre d'allocataires en 2020 s'explique, d'une part par la situation économique dégradée limitant l'accès à l'emploi, d'autre part, l'ouverture de la téléprocédure de demande de RSA (avril 2020) qui a facilité les démarches d'accès au dispositif, et enfin, les mesures institutionnelles de maintien de droit mises en place pendant la crise sanitaire.

Figure n°16 : Evolution du nombre d'allocataires du RSA depuis 2019 (Source CAF^{xxvi})



Cette hausse du nombre de bénéficiaires du RSA s'accompagne également d'une hausse du nombre de bénéficiaires de la prime d'activité (complément de revenus d'activité pour les salariés ou non-salariés aux revenus modestes).

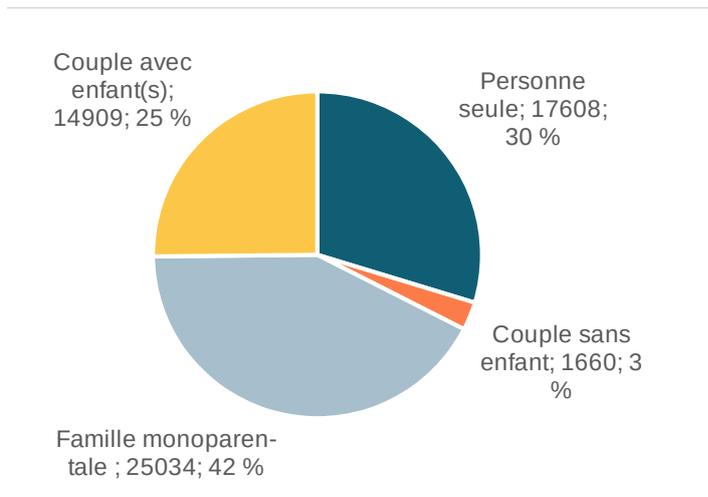
Ils sont **13 582 à percevoir cette aide au décembre 2022 contre 10 391 fin 2019**. Cette augmentation montre que de plus en plus de salariés font valoir leur droit et bénéficient de cette aide. Elle illustre aussi, que même en emploi, certains travailleurs guyanais restent dépendants des aides sociales.

Une part importante des revenus des ménages provient des prestations sociales

La dépendance aux prestations sociales est très marquée en Guyane. Au 31 décembre 2022, **168 589 habitants sont couverts par au moins une prestation légale versée par la CAF** (62 % de la population contre 49 % au national) : c'est 2 189 personnes de plus qu'un an auparavant.

Sur les 59 211 foyers allocataires, **42% sont des familles monoparentales**, 30 % des personnes seules et 25 % des couples avec enfants^{xxvii}.

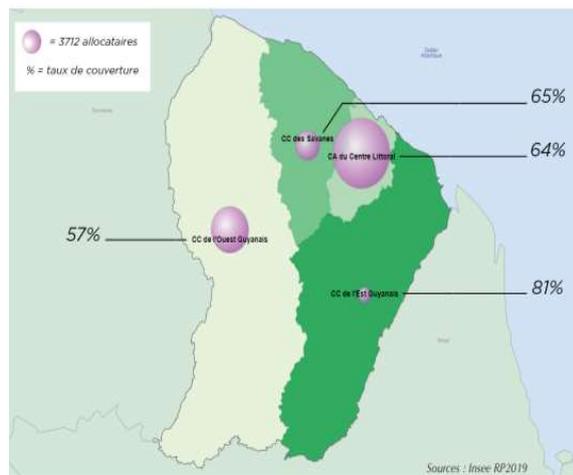
Figure n°17 : Répartition des foyers allocataires selon le type de famille en 2022



Il y a une forte disparité selon les EPCI et les communes : 75 % des foyers allocataires sont sous le seuil de bas revenus dans la CCEG contre 34 % dans la CACL. **28 % des allocataires en Guyane ayant un revenu constitué à 100 % des prestations de la CAF avec une part très importante à Camopi (83 %) et à Saint-Georges (70 %).**

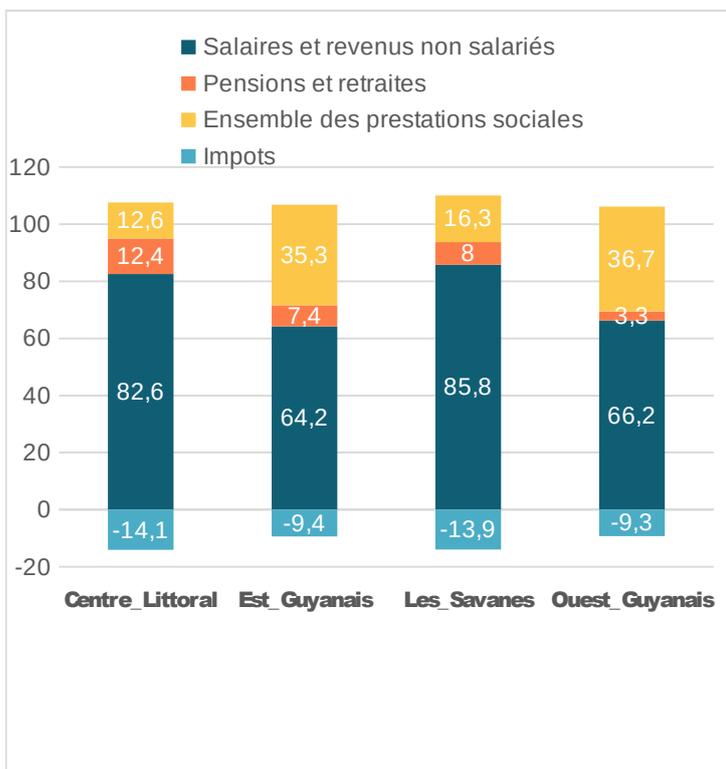
La dépendance aux prestations de la CAF est logiquement liée au seuil de bas revenus des foyers. Au 1^{er} janvier 2020, les ressources sont constituées à 100% de prestations CAF pour respectivement 67% et 62% des foyers allocataires CAF de la CCEG et de la CCOG, contre moins 1/3 au sein des deux autres intercommunalités de Guyane.

Figure n°18 : Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la CAF en 2021 (Source CAF^{xxviii})



Dans l'est guyanais, **81 % de la population est couverte par au moins une prestation CAF**. Par ailleurs, les revenus d'activité sont supérieurs à la moyenne nationale au sein de la CACL (82,6 %) et la CCDS (85,8 %) qu'en France métropolitaine (73,3 %).

Figure n°19 : Décomposition par grands postes du revenu disponible des ménages (Source Insee, 2020)



Les prestations sociales constituent une part importante du revenu disponible au sein de la CCOG (36,7 %) et de la CCEG (35,3 %).

L'absence d'emploi formel et le fait d'être né à l'étranger : les principales causes de la pauvreté en Guyane

À l'instar de ce qui est observé sur l'ensemble du territoire français, les étrangers, les personnes non diplômées, les jeunes et les familles monoparentales sont les plus touchés par la pauvreté.

En Guyane, **plus des ¾ des non diplômés sont pauvres. Près de 70 % des familles monoparentales sont pauvres.**

Les situations de grande pauvreté touchent près de 30 % des Guyanais contre 2 % des habitants de l'Hexagone.

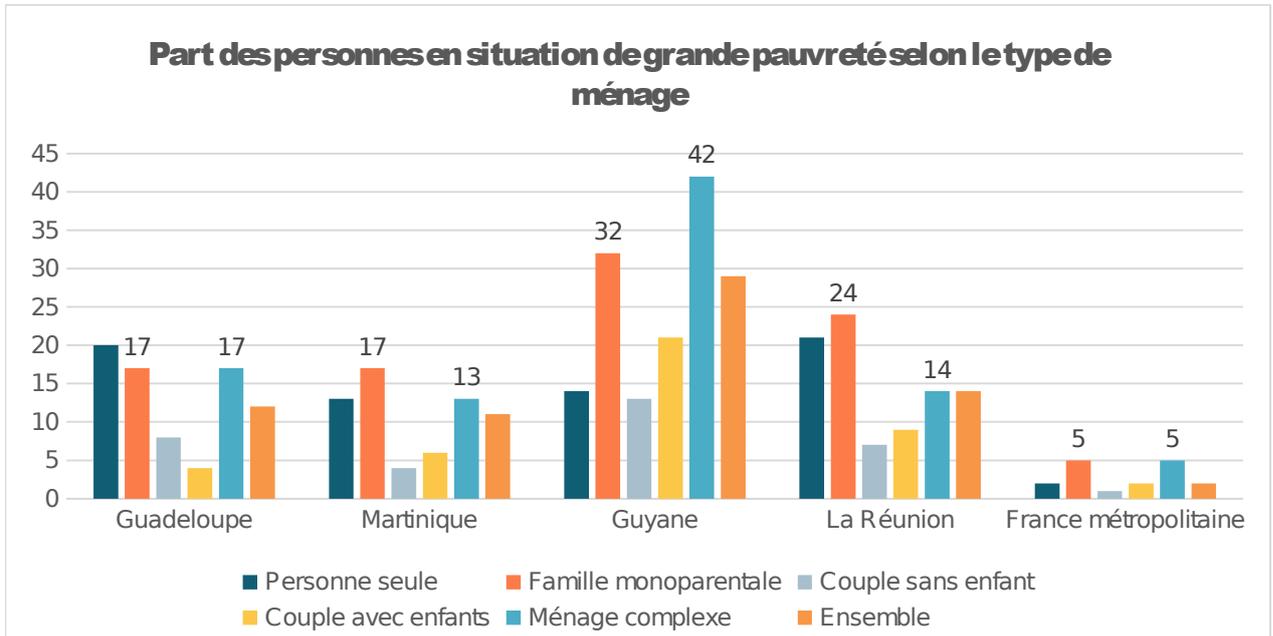
Les familles monoparentales sont très exposées à la grande pauvreté ainsi que les ménages complexes (*ménages regroupant plusieurs familles, plusieurs générations, etc.*).

Ils sont en 2017 respectivement 32 % et 42 % en situation de grande pauvreté.

Figure n°20: Taux de pauvreté en Guyane en 2017 selon le statut d'emploi, le diplôme et la situation familiale

	Seuil national (en %)	Seuil local (en %)	Répartition des individus selon pers. référence du ménage (en %)
Ensemble	53	23	100
En emploi	28	7	57
Chômeur	93	43	27
Retraité	34	16	6
Autres inactifs	96	62	10
Diplôme			
Diplômé de l'enseignement supérieur	9	9	21
Baccalauréat	38	18	11
CAP-BEP	45	8	18
Aucun diplôme	77	35	50
Statut familial			
Moins de 35 ans	61	21	22
Personne seule	38	22	7
Famille monoparentale	64	27	21
Couple sans enfant	24	9	7
Couple avec au moins 1 enfant	40	18	37
Ménage complexe	72	30	28

Figure n°21: Part des personnes en situation de grande pauvreté en 2018 selon le type de ménage^{xxix}



En synthèse

Un territoire doublement enclavé, en externe, vis-à-vis de la métropole, et en interne, entre le littoral et les zones isolées, ...

... Un territoire qui souffre d'un déficit d'attractivité, pour accueillir et maintenir les compétences localement

Un territoire étendu, un réseau routier peu dense et faiblement maillé, couplé à une offre de transport collectif insuffisante, accentue les difficultés pour se déplacer et accéder aux services publics (santé, éducation, ...)

Les jeunes de moins de 30 ans, les familles monoparentales et les ménages complexes les plus confrontés à la pauvreté en Guyane

Un niveau de qualification très faible en Guyane

Des jeunes décrochés et NEET nombreux dans l'ouest guyanais et au sein de la CACL

L'est et l'ouest guyanais concentrent de nombreuses difficultés (population pauvre, peu formée, très dépendante des aides sociales, ...)

2 Parentalité et l'accès aux modes d'accueil de la petite enfance

2.1 État des lieux

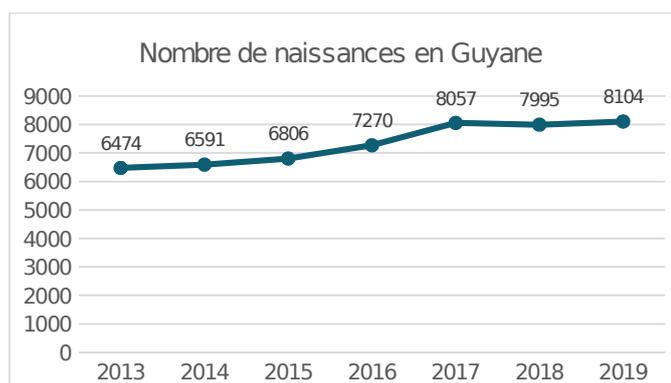
De nombreuses naissances en Guyane

En 2019, **8 104 naissances** ont été enregistrées. C'est 25 % de plus qu'en 2013.

En Guyane, d'après l'Insee^{xxx}, les mères mineures donnent davantage naissance qu'ailleurs en France : en 2019, un **peu plus de 4 % des enfants (334) sont nés de mères mineures** contre 0,25 % (1 790) en France métropolitaine.

De plus, **la part des naissances de deux parents étrangers a fortement progressé** : elle représentait près de 22 % en 2010 contre près de 34 % en 2019.

Figure n 22: Nombre de naissances en Guyane de 2013 à 2019 (Insee)



La fécondité en Guyane (3,63 enfants par femme) est très largement supérieure à celle de la France métropolitaine (1,87), mais aussi de ses pays voisins : Brésil (1,72), Surinam (2,41) et Guyana (2,45)

Avec des taux de fécondité élevés avant 25 ans, la Guyane se distingue

des autres DROM. En 2010, une femme sur quatre née en Guyane a eu son premier enfant avant 20 ans (10 % en Guadeloupe, 11 % en Martinique et 23 % à la Réunion) .

Une forte progression des 0-3 ans sein de la CACL et la CCOG

Entre 2015 et 2018, **la proportion des enfants âgés de 0 à 3 ans a augmenté de +6,8 %**: ils étaient 34 845 en 2015, ils sont **36 883 en 2018** (+2 038).

Trois EPCI ont enregistré une augmentation du nombre d'enfants âgés de 0 à 3 ans sur la période : **la CACL avec +9,3 %** (+ 1 430), la CCOG avec +6,8 % (+987), et enfin, la CCEG avec +3,5 % (+38). En revanche, la CCDS a connu une baisse de -10,5% (- 417) sur la période, principalement due à une forte diminution de cette population à Kourou (- 344).

C'est à Cayenne que l'augmentation en valeur du nombre d'enfants a été la plus significative (+ 920 enfants supplémentaires). La commune de Matoury a elle connu la progression la plus importante (+44 %).

La part grandissante de familles monoparentales

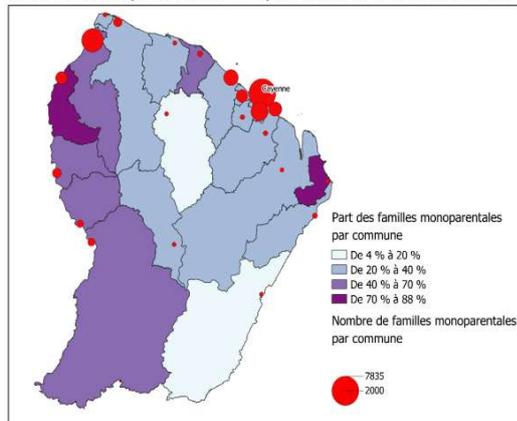
Les familles guyanaises se caractérisent par deux aspects distinctifs : **elles sont très nombreuses** : en 2020, elles sont 27,2 % à compter plus de 3 enfants de moins de 25 ans (contre 9,1 % en France), et, **principalement monoparentales** (45 % des familles en 2020, c'est 5 points de plus par rapport à 2014). Cette monoparentalité peut être surestimée : bien que des pères participent aux charges de la famille, de nombreuses femmes déclarent élever seule leur enfant pour bénéficier d'aides.

La proportion de familles monoparentales varie fortement selon l'EPCI. C'est au sein

de la CCOG et de la CACL que cette monoparentalité est la plus importante qui en comptabilise, respectivement selon l'Insee, 41,2 % et 27,1 % en 2020^{xxxii}.

Figure n°23 : Nombre et part des familles monoparentales dans l'ensemble des familles (Insee – 2017)

Carte 3 : Nombre et part de familles monoparentales dans l'ensemble des familles



La monoparentalité en Guyane et aux Antilles se distingue de la monoparentalité de l'hexagone : elle correspond peu à une rupture de vie de couple mais plutôt à une entrée directe en monoparentalité dès la naissance de l'enfant.

Des familles nombreuses particulièrement présentes dans l'ouest et l'est guyanais

En Guyane, en 2020 selon l'Insee, **15% des familles comptent 4 enfants ou plus**.

Selon l'Insee, en 2020, un tiers des familles de la CCOG comptent 4 enfants ou plus, elles sont 24 % au sein de la CCEG contre 15,7 % sur l'ensemble de la Guyane.

Une inégale couverture territoriale en matière d'accueil du jeune enfant

Selon la CAF, en 2021, **42 structures et 2 636 places** sont disponibles pour l'accueil des jeunes enfants de 0 à 3 ans.

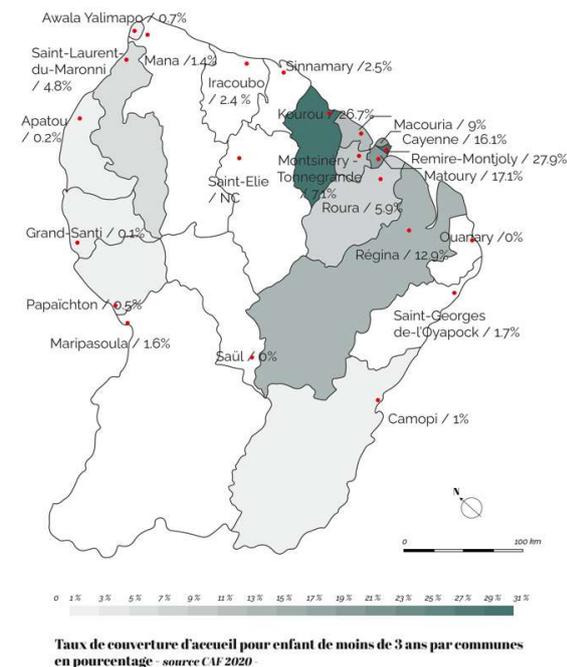
Les assistants maternels agréées proposent **474 places**, soit 18 % de l'ensemble des places offertes (56 % au niveau national). En Guyane comme pour l'ensemble des DOM, **la part de l'accueil chez une assistante maternelle est minoritaire (21,5 %)** alors qu'elle constitue le principal mode d'accueil en métropole (60% de l'offre). De nombreux freins, financiers (importance du reste à charge), culturels ou encore administratifs (logements inadaptés pour l'obtention des agréments) expliquent le faible développement de l'accueil individuel en Guyane. Par ailleurs, le nombre de maison d'assistantes maternelles (MAM) est quasi inexistant en Guyane.

À l'inverse, l'accueil collectif est majoritaire, il **représente près de 70 % de l'offre totale d'accueil guyanaise**.

Le taux de couverture global des enfants de moins de 3 ans par un mode d'accueil formel s'élève en 2020 à **11 % contre 59 % en moyenne en France**. C'est le plus faible taux de couverture de l'ensemble des départements français (hors Mayotte, en raison de la non-disponibilité des données).

C'est en particulier dans l'ouest et dans l'est guyanais que les taux de couverture de l'accueil du jeune enfant sont les plus bas, avec respectivement 3 % et 2 %. L'objectif fixé par la CAF de Guyane est d'apporter une réponse à près de **24 300 enfants de moins de 3 ans qui ont besoin d'un mode d'accueil^{xxxiii}**.

Figure n°24 : Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant (Caf- 2020)



Le Schéma Territorial des Services aux familles 2020-2023 met en lumière la forte concentration des places de crèche dans l'île de Cayenne : **68 % se situent à Cayenne, Remire-Montjoly et Matoury**. Kourou et Macouria regroupent 23 % des places tandis que Saint-Laurent ne bénéficie que de 9 % des places de crèches.

- Bien que la CCOG concentre près de la moitié des naissances de Guyane (45 %) et comptabilise 41 % d'enfants Caf de moins de 3 ans, **elle dispose seulement de 9 % des places en crèche en 2022**.
- La CCEG ne dispose d'aucune place de crèche, et regroupe 3 % d'enfants CAF de moins de 3 ans.

Par ailleurs, le nombre de places en crèche, après avoir fortement augmenté de 2016 à 2019 (+592 places en 3 ans), connaît une croissance plus modérée depuis 2019 (+165 places en 3 ans). **Fin 2022, le territoire compte 2 005 places en établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)**.

Des dispositifs tels que **Activ'Action** piloté par la CAF vise à renforcer la mobilisation des acteurs de la petite enfance afin d'encourager la création d'Eaje en Guyane.

Figure n°25 : Taux de couverture global de l'accueil du jeune enfant par EPCI (Caf - 2020)

	Taux de couverture global de l'accueil du jeune enfant (CAF - 2020)
CACL	16.8%
CCDS	22.9%
CCEG	2.4%
CCOG	3.0%
GUYANE	11.1%
France	58.8%

En Guyane, les modes de garde informels demeurent importants, en particulier pour les familles en recherche d'emploi ou en parcours d'insertion.

2.2 Les enjeux

L'état des lieux permet de dégager une série d'enjeux :

- ⇒ Structurer et améliorer la couverture de l'offre de services en mode d'accueil de la petite enfance, tant en collectif qu'en individuel
- ⇒ Développer des solutions alternatives pour l'accueil du jeune enfant comme les MAM (à horaires adaptés, intergénérationnels...)
- ⇒ Développer, adapter et structurer l'offre de service parentalité notamment par la mise en place d'une coordination territoriale de la parentalité, le maillage des acteurs et l'animation des réseaux parentalité

⇒ Mieux coordonner les actions en santé sexuelle

⇒ Prévenir et accompagner les grossesses adolescentes en particulier dans l'est et l'ouest guyanais

⇒ Renforcer les dispositifs d'accompagnement en santé sexuelle dans l'est et l'ouest guyanais (comment attirer des professionnels dans ces territoires ?)

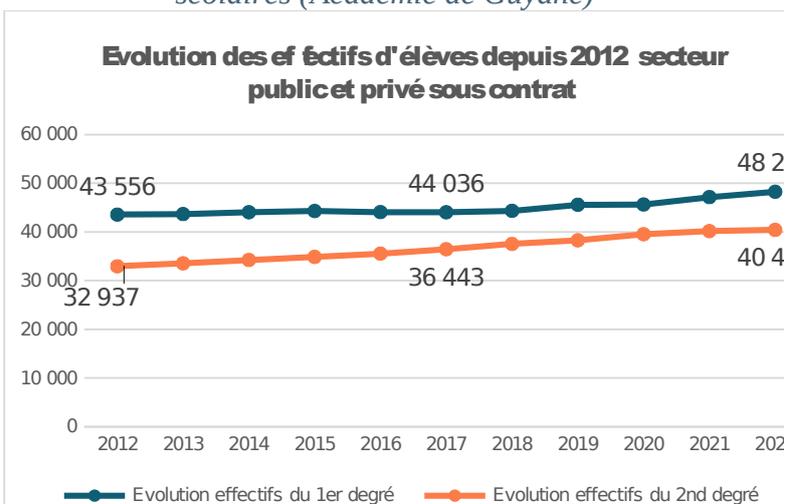
3 La lutte contre l'illettrisme et le décrochage scolaire

3.1 État des lieux

Une forte augmentation des effectifs scolaires en particulier dans le second degré

A la rentrée scolaire 2022/2023, la Guyane compte 48 246 élèves dans le premier degré et 40 419 dans le second degré, c'est 1 338 élèves de plus par rapport à la rentrée scolaire 2021/2022^{xxxiii}.

Figure n°26: Evolution des effectifs scolaires (Académie de Guyane)



L'augmentation du nombre d'élèves scolarisés se concentre principalement au second degré : depuis 2012, les effectifs ont progressé de + 23 % contre 11 % au premier degré, soit 12 172 élèves supplémentaires au total. C'est notamment dans l'ouest guyanais que la hausse des effectifs est la plus marquée, en raison de la plus forte croissance démographique observée sur ce territoire.

D'après les projections de l'AUDeG^{xxxiv}, le nombre d'élèves en âge d'être scolarisés d'ici à 2030 pourrait s'élever à

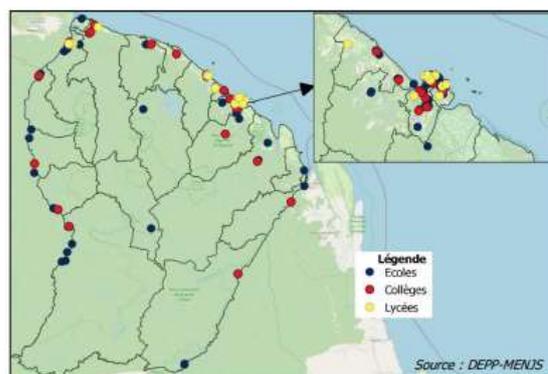
30 299 au collège (+ 7 282 élèves par rapport à 2017) et 17 794 au lycée (+1 351 par rapport à 2017). C'est essentiellement dans la CACL et la CCOG que l'évolution des effectifs sera la plus marquée.

Figure n°27 : Synthèse par EPCI des variations du nombre d'enfants en âge d'être scolarisés entre 2017 et 2030

	Evolution du nb d'enfants âgés de 11- 14 ans à 2030 par/ à 2017	Evolution du nb d'enfants âgés de 15-17 ans à 2030 par/ à 2017
CACL	+ 4 162	+ 184
CCEG	+26	+ 84
CCOG	+3066	+ 1282
CCDS	+ 27	-199
Total	+ 7282	+1351

A la rentrée 2022, la Guyane compte 14 lycées dont 3 professionnels (**19 % des effectifs du second degrés^{xxxv}**). En France, 28,4 % des lycéens sont scolarisés dans un lycée professionnel.

Figure n°28 : Localisation des établissements scolaires par type dans l'académie de Guyane



En 2021, les 2/3 des lycées sont implantés sur certaines communes du littoral (Cayenne, Kourou, Macouria, Matoury et Rémire-Montjoly). Leur localisation engendre davantage de mobilités des élèves des communes isolées

En 2019, 60 % des lycéens sont scolarisés dans un établissement situé sur le littoral.

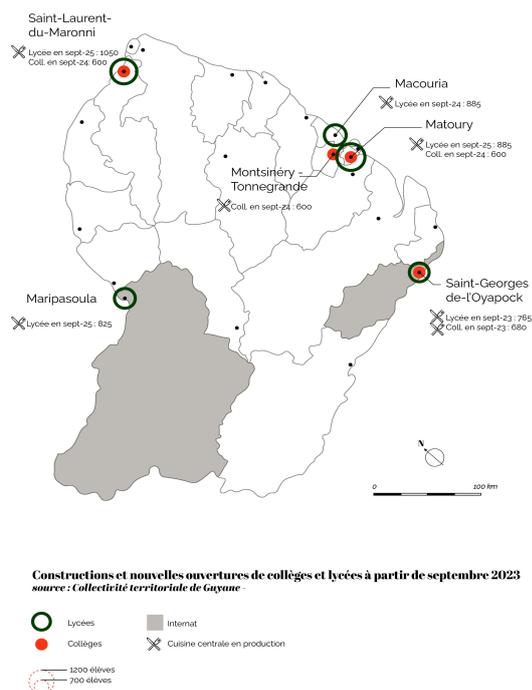
Un manque récurrent d'infrastructures scolaires, un accès à l'instruction profondément impacté

L'accès à l'instruction, profondément impacté en raison du manque d'infrastructures scolaires va connaître une amélioration.

En 2019, le taux d'équipement dans le second degré (nombre de places par enfant) était très déficitaire au sein de la CCOG (0,7 %, soit - 1 691 places), au sein de la CCEG (0 %, soit - 448 places) et de la CCDS (0,9 %, soit - 231 places). De plus, ce déficit de places en lycée au sein de la CCOG et la CCEG, induisait des besoins d'hébergement en internat ou chez l'habitant.

La Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) compétente en matière d'éducation (construction et entretien des collèges et lycées) a lancé un vaste programme de construction d'équipements scolaires.

Figure n°29 : Implantations des futurs collèges et lycées à l'horizon 2025 (Source CTG)



D'ici à la rentrée 2025, **8 nouveaux établissements seront construits** comme la cité scolaire de Saint-Georges de l'Oyapock (septembre 2023) et le 1^{er} lycée de Maripasoula (septembre 2025). Au total, ce sont 7 205 places supplémentaires dont 4 725 au lycée qui seront proposées. Des cuisines centrales et satellites sont intégrées dans ces constructions.

Un taux élevé de sortie précoce du système scolaire, des décrocheurs de plus en plus nombreux

On observe de fortes inégalités de scolarisation liées au lieu de résidence. **Cette non-scolarisation est très marquée géographiquement, et touche particulièrement l'est et l'ouest guyanais.**

En Guyane, les taux de scolarisation par classes d'âge sont, en 2020, très en deçà des moyennes nationales, et varient également fortement selon les EPCI.

Figure n°30 : Taux de scolarisation par EPCI en 2020 (Insee)

Commune	Taux de scolarisation des 15-17 ans	Taux de scolarisation des 18-24 ans
CACL	91,4%	40%
CCEG	75,8%	13,2%
CCOG	80,3%	22,5%
CCDS	92,8%	39,4%
Guyane	87%	32,8%
France	95,7%	52,1%

Ils sont très faibles chez les 15-17 ans, en particulier au sein de la CCEG (-20 points par rapport à la moyenne nationale) ainsi qu'au sein de la CCOG (- 15 points). Les taux de scolarisation des 18-24 ans sont

également plus faibles en Guyane qu'en moyenne nationale (- 20 points). **C'est toujours dans l'est et l'ouest guyanais que les inégalités de scolarisation sont les plus marquées.**

Cette non-poursuite d'étude chez les jeunes guyanais peut s'expliquer par plusieurs facteurs : les difficultés de transport et l'éloignement entre les lieux de vie et des structures d'enseignement pour ceux résidant en « zone non routière ». On peut également souligner la question de la diversification de l'offre de formation (manque de places aux filières souhaitées) qui peut engendrer une démotivation de l'élève, puis une situation de décrochage.

Enfin, les conditions de vie de certains élèves dans les quartiers informels (logements sur occupés, pas d'accès à internet...) concourent à la déscolarisation précoce d'un grand nombre, suivie de leur « retour-échec ».

Figure n°31 : Nombre de nouveaux jeunes repérés (PSAD)

	Nombre de nouveaux jeunes repérés
2020	1 863
2021	3 044 ⁴
2022	2 082

Le nombre de décrochés⁵ est estimé **2 082** en 2022 par la cellule de lutte contre le décrochage scolaire. C'est au sein de la

4 Conséquences du COVID-19 et rattrapage du repérage des jeunes soumis à l'obligation de formation Source : SIEI-RIO STAT

5 Les jeunes en situation de décrochage scolaire/obligation de formation sont les jeunes non diplômés, en situation de décrochage scolaire âgés de 16 ou 17 ans ne remplissant pas l'obligation de formation (ont quitté le système de formation initiale sans obtenir de diplôme de niveau 3 (CAP) ou 4 (baccalauréat), ni en formation, ni en emploi, ni en parcours d'insertion, ni en service civique)

CACL qu'ils sont les plus nombreux (47), suivis de la CCOG (30 %) ; puis de la CCDS(22 %).

Le principal motif de décrochage scolaire énoncé par les jeunes reçus par la PSAD en 2022 est l'absence d'affectation (25 %), quel que soit le bassin de vie du jeune. Ensuite, vient l'échec à l'examen (17 %), puis la fin de scolarité après obtention d'un CAP sans proposition de place pour poursuivre la scolarité en bac professionnel (14 %).

Une large part de la jeunesse guyanaise non scolarisée est ainsi éloignée du marché du travail, notamment dans l'ouest et dans les communes « non-routières ».

A été expérimentée en Guyane, une démarche de prévention coordonnée du décrochage scolaire « Tous droits ouverts » (TDO).

Un phénomène d'illettrisme ancré, une faible maîtrise de l'outil numérique

En 2022, **près de 63 % des jeunes guyanais** ayant participé aux Journées de défense et citoyenneté **sont en difficulté de lecture (DDL)**, ils étaient 48 % en 2018.

Figure n°32 : Part des jeunes en difficulté de lecture

	Part des jeunes en difficulté de lecture en % des jeunes ayant participé à la JDC	Part des jeunes en grave difficulté de lecture en % des jeunes ayant participé à la JDC
Guyane		
2020	46,6	26,0
2019	55,4	36,6
2018	51,0	32,4
2017	45,5	29,1

En 2022, 15 % des DDL sont déscolarisés. C'est en particulier dans l'ouest guyanais que leur proportion est la plus importante (une moyenne de 75 % contre environ 50 % dans l'île de Cayenne). Il y a une différence importante entre le littoral et l'ouest concernant la part de DDL.

D'après l'Insee, en 2017, environ **39 % de la population de 16 ans à 65 ans vivant en Guyane présente des difficultés à lire ou écrire un texte simple en français**, à opérer un raisonnement mathématique simple, ou à maîtriser les compétences numériques de base. Ce taux est à la fois supérieur à la moyenne nationale (7 %) et un des plus élevés parmi les territoires ultramarins (source Insee 2017).

3.2 Les enjeux

Les enjeux issus du diagnostic :

- ⇒ **Améliorer l'accès aux services essentiels liés à la scolarisation (transport scolaire, hébergement, restauration scolaire) pour éviter l'absentéisme et favoriser les apprentissages**
- ⇒ **Prévenir et repérer les risques de désinvestissement scolaire dès le plus jeune âge, et éviter le décrochage**
- ⇒ **Renforcer les mesures de prévention des grossesses précoces et améliorer l'accompagnement des jeunes filles mineures enceintes (en lien avec la thématique parentalité)**
- ⇒ **Mieux adapter les dispositifs aux profils et besoins des**

décrochés (*adapter la prise en charge et l'accompagnement*) et les pérenniser dans différents bassins de vie pour permettre un accompagnement continu

- ⇒ **Redonner confiance aux jeunes, le mettre au cœur de son parcours d'insertion**
- ⇒ **Renforcer les dispositifs d'aide à la mobilité des jeunes pour faciliter leur accès à la formation**
- ⇒ **Développer l'offre d'hébergement à proximité des centres de formation (FJT, offre d'hébergement à court terme) sur l'ensemble du territoire**
- ⇒ **Renforcer les dispositifs de médiation numérique**
- ⇒ **Développer la capacité des internats à héberger les jeunes venant des communes de l'intérieur le week-end**

En synthèse

*Des décrochés nombreux, dont l'accompagnement est plus complexe
Les difficultés de mobilité et l'éloignement de certains territoires accentuent le risque de décrochage scolaire
Un programme d'investissement ambitieux dans la création de nouveaux équipements scolaires (collèges et lycées) et de cuisines centrales au plus près des territoires en tension (dans l'ouest, l'est guyanais et au sein de la CACL)
Un illettrisme ancré, qui complexifie les parcours d'insertion*

4 L'accès à l'emploi

4.1 État des lieux

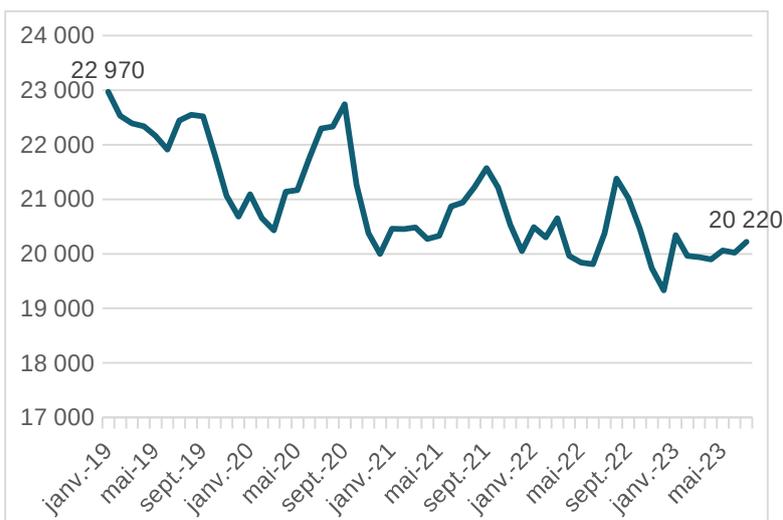
Un chômage en recul mais important chez les jeunes et les non diplômés

La situation en matière d'emploi s'améliore en Guyane : le taux de chômage s'établit en 2021 à 15 % de la population active (cf. figure 9). **Il reste élevé chez les jeunes puisque 28 % des actifs de 15 à 29 ans sont au chômage selon l'Insee, le double de la moyenne métropolitaine (14 %).**

En Guyane, on estime que le nombre de NEET âgés de 16 à 25 ans s'établit à **19 240**. Environ 1/3 des jeunes guyanais sont NEET contre 12 % en France métropolitaine.

Entre janvier 2019 et juillet 2023, le nombre de chômeurs de catégorie A⁶ inscrits à Pôle Emploi a diminué de près de 12 % (- 2 750 personnes).

Figure 33 : Evolution du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A (source : Pôle emploi)



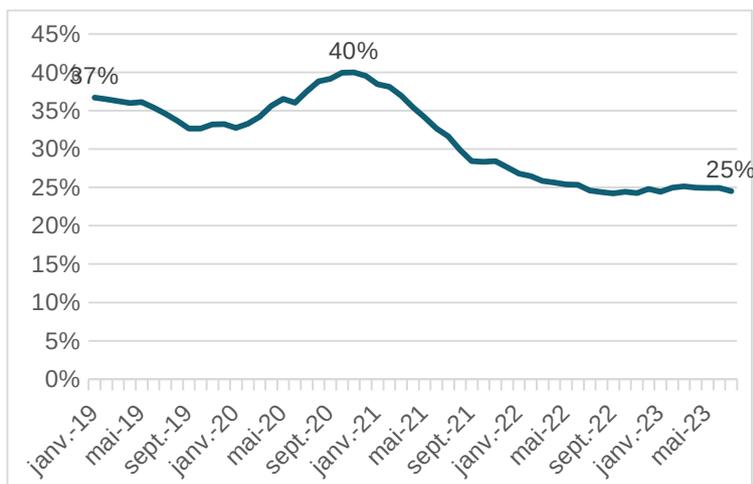
⁶ Personnes inscrites sur les listes de Pôle emploi tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;

C'est parmi les non diplômés que la proportion de chômeurs est la plus importante (24 %), alors que les personnes formées sont concernées dans une moindre mesure par le chômage (16 % pour les CAP/BEP, 11 % pour les titulaires du baccalauréat ou brevet professionnel et 3 % pour ceux détenant un bac + 2. Le faible niveau de formation impacte directement le taux d'emploi des actifs.

Focus – le chômage des femmes

En juillet 2023, 20 220 personnes sont inscrites à Pôle emploi, **60 % sont des femmes**. Cette proportion reste stable ces dernières années.

Figure 34 : Part des femmes inscrites à Pôle emploi depuis plus d'un an, catégorie A (source : Pôle emploi)



Le chômage de longue durée diminue chez les femmes. Parmi les femmes inscrites à Pôle emploi, 25 % le sont depuis plus d'un an en juillet 2023. Elles étaient 37 % en janvier 2019. Un pic de 40 % a été atteint lors du premier semestre 2020 au moment de la crise sanitaire.

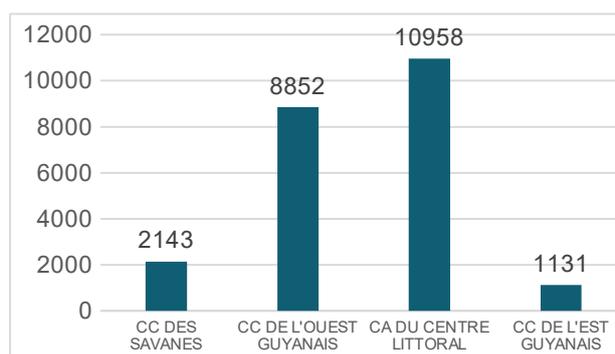
L'Insee estime par ailleurs qu'en 2021, 20 % des personnes de 15 à 64 ans font

partie du halo autour du chômage. Parmi ces inactifs, 60 % ne souhaitent pas travailler, soit parce qu'ils poursuivent leurs études, soit pour des motifs d'ordre familiaux, de santé ou liés à leur situation administrative^{xxxvi}.

La proportion de chômeurs de longue durée (inscrit depuis plus d'un an à Pôle emploi) diminue : ils étaient 37 % en janvier 2019, ils représentent en juillet 2023, un chômeur sur quatre (25 %).

Ce manque d'emploi est à l'origine de l'importante mobilisation des prestations sociales par la population : fin 2022, **60 % est couverte par au moins une prestation CAF.**

Figure 34 : Nombre de foyers allocataires du RSA au 31/12/2021 (source : CAF)



Au 1^{er} janvier 2023, la Guyane recense **23 657 bénéficiaires du RSA**, c'est 573 bénéficiaires de plus qu'un an auparavant. Près de 40 % des allocataires CAF perçoivent le RSA.

Une croissance insuffisante de l'emploi

L'emploi public reste le premier secteur pourvoyeur d'emplois en Guyane. Un emploi sur deux (46,5 % en 2020) relève du secteur tertiaire non marchand, contre 32 % pour la France. Les emplois dans le commerce, les transports et services sont beaucoup moins présents en Guyane qu'en moyenne, en France entière (36 % contre 47,3 %).

Figure n°35 : Emplois selon le secteur d'activité en 2020, en pourcentage (Insee)

Secteur	Guyane	France
Agriculture	2,3	2,5
Industrie	8,5	11,8
Construction	6,6	6,4
Commerce, transports, services	36,0	47,3
Administration publique, enseignement, santé	46,5	32,0

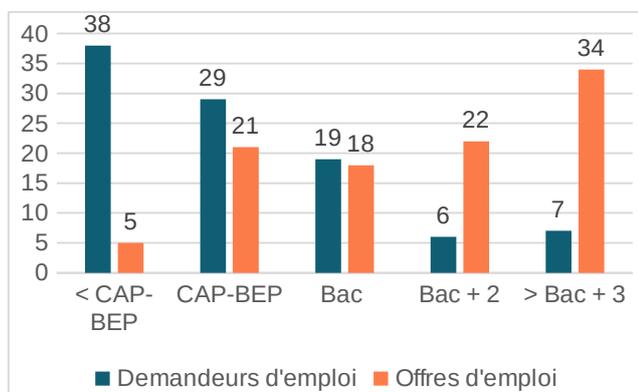
La forte croissance de l'emploi entre 2014 et 2020 (+21,5 %) reste cependant insuffisante pour accueillir les jeunes qui arrivent sur le marché du travail. Ainsi, quatre Guyanais sur dix sont en emploi contre près de deux sur trois en France hexagonale..

Une déconnexion entre l'offre et la demande d'emploi

Selon les EPCI, entre 34 % et 54 % des demandeurs d'emploi ont un niveau de qualification inférieur au CAP-BEP (voir données détaillées en annexe). Or, plus de 50 % des offres d'emploi diffusées par Pôle emploi sur le premier trimestre 2023⁷ sont destinées à des profils disposant d'un niveau de qualification supérieur ou égal à bac + 2.

⁷ 11 140 offres d'emploi au 1^{er} trimestre 2023

Figure n°36 : Adéquation entre la demande et l'offre d'emploi selon le niveau de diplôme en Guyane T1, 2023 , en pourcentage (Pôle emploi)



Plus le niveau de diplôme exigé pour un poste est élevé, plus l'offre d'emploi est importante. A l'inverse, les offres d'emploi n'exigeant pas de diplôme ou un niveau de qualification faible, sont en proportion peu nombreuses en Guyane.

Il y a donc une réelle inadéquation entre les besoins des entreprises et les qualifications des demandeurs d'emploi, témoignant de la nécessité de mieux répondre aux besoins des acteurs du monde économique (entreprises, OPCO, organismes de formation...) en améliorant l'accès aux dispositifs de formation initiale et continue des différents bassins de vie de la Guyane.

Une liste des métiers porteurs en Guyane (2021) figure en annexe. Elle met en exergue les besoins en recrutement important dans les métiers de la santé, des services à la personne et du BTP.

Par ailleurs, on observe que **l'accès à l'emploi après la formation est globalement plus difficile en Guyane qu'en moyenne, en France**. En effet, au deuxième trimestre 2022, 32 % des formés guyanais ont retrouvé un emploi dans les

six mois suivant leur formation contre 55 % France.

Les freins périphériques (**les difficultés de mobilité, la recherche de modes de garde, le travail autour des savoir-être, l'hébergement, l'absence de ressources suffisantes, l'illectronisme...**) peuvent expliquer un retour vers l'emploi plus complexe.

Enfin, l'Agence de l'Outre-mer pour la Mobilité (LADOM) accompagne les demandeurs d'emploi à accéder à une formation en mobilité, sur l'ensemble du territoire français, un pays membre de l'UE ou dans un pays du bassin géographique de la collectivité de résidence.

Le dispositif « Passeport pour la Mobilité de la Formation Professionnelle » (PMFP) concerne en 2022, **175 guyanais sur un total de 1 695** demandes sur l'ensemble des DOM-COM (10 % des projets acceptés). Cette aide prévoit un accompagnement à la construction du projet professionnel et un soutien financier (allocation d'installation, allocation complémentaire à la mobilité et aide au transport) durant la durée de la formation. Les publics qui bénéficient du PMFP sont orientés par Pôle emploi et les Missions locales. **Les habitants du littoral mobilisent davantage ce dispositif, tout comme ceux des communes de l'ouest**. En revanche, le public des communes de l'intérieur et de l'est de la Guyane se saisissent peu de ce dispositif.

A noter, une convention signée entre LADOM et Pôle emploi en septembre 2021 prévoit le transfert de l'achat de formation et du paiement de la rémunération publique des stagiaires à Pôle emploi. LADOM se recentrant sur l'accompagnement des mobilités.^{xxxvii}

Une réforme de la politique de mobilité de LADOM a été décidée lors du Comité

interministériel des Outre-mer du 18 juillet 2023^{xxxviii}, présentée en annexe.

Une inégale répartition territoriale de l'offre de formation et d'insertion par l'activité économique

L'offre de formation continue est essentiellement concentrée à Cayenne, et à Kourou. La Guyane recense en septembre 2023, 420 organismes de formation^{xxxix}. En comparaison, la Guadeloupe en compte près du double (794) et la Martinique (695).

Figure 37 : Localisation des organismes de formation (source : Ministère du Travail)



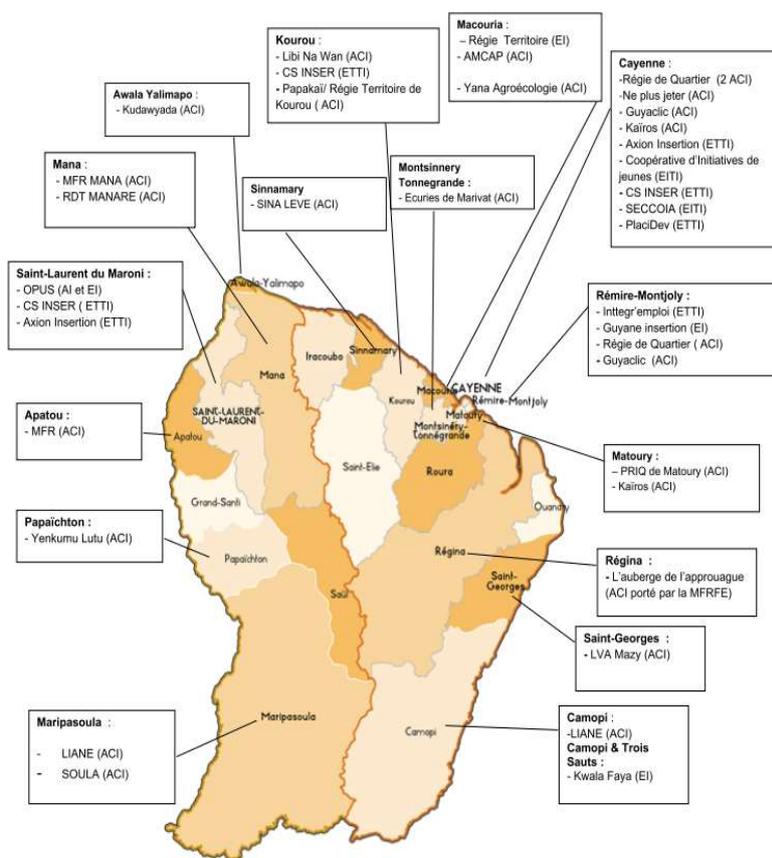
Les plus importants sont IFL, OKA FORMATION, LV CONSULTANT, GIP EDUCATION NATIONALE, RESEAU DES MFR et EQUINOX FORMATION. Les communes du Haut-Maroni et Saint-Georges de l'Oyapock demeurent dépourvues d'organismes de formation.

En Guyane, **33 structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)** sont conventionnées :

- 26 ateliers-chantiers d'insertion (ACI) ;
- 6 Entreprises d'insertion (EI) ;
- 1 Association intermédiaire (AI) ;
- 6 Entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI)
- 2 Entreprises d'insertion par le travail indépendant (EITI)

Tout comme l'offre de formation continue, les SIAE sont principalement implantées sur le littoral. Les SIAE les plus éloignées de ont des surcoûts d'accompagnement liés à leur éloignement de Cayenne comme les déplacements pour les réunions de CDIAE (comité départemental de l'insertion par l'activité économique), les formations des professionnels de l'insertion, ...

Figure 38 : Localisation des structures d'insertion par l'activité économique au 20/02/2023 (Source Direccte Guyane)



33 SIAE conventionnées (structures d'insertion par l'activité économique)

Des freins persistants d'accès à l'emploi et à la formation

L'un des principal freins à l'accès à l'emploi et à la formation reste le manque de mobilité des populations.

L'offre en transport collectif est insuffisante au regard de l'étendue du territoire et de la faible accessibilité de certaines zones de la Guyane. La mobilité interurbaine et les interconnexions entre les principaux pôles s'avèrent très difficiles et onéreuses, dans un contexte marqué par la forte concentration des infrastructures de formation et des SIAE sur le littoral.

En raison d'un illettrisme fortement présent et de la multiplicité des langues en Guyane, les acteurs au contact du public, relèvent les grandes difficultés des populations, jeunes et moins jeunes, dans la maîtrise des outils numériques, essentiels pour la réalisation de nombreuses démarches administratives. L'illettrisme constitue un frein important à l'accès à l'emploi et à la formation pour de nombreuses populations dont le français n'est pas toujours la langue maternelle.

D'après les données de l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI), **1 adulte sur 5 en Guyane est en situation d'illettrisme** et la moitié de ces personnes seraient des salariés^{x1}.

D'autre part, les problématiques de garde d'enfants qui sont accentuées par la faiblesse de l'offre d'accueil du jeune enfant dans l'est et l'ouest guyanais, rendent plus difficiles le retour à l'emploi des femmes.

Le dispositif « **Femmes d'avenir** » du Pôle emploi de Guyane permet aux femmes d'envisager un parcours professionnel différent de celui auquel elle se « destinait », en travaillant sur la confiance en soi, sur la valorisation d'elle-même et leurs compétences. C'est

particulièrement le cas pour les femmes issues de l'immigration qui focalise leur recherche d'emploi aux métiers du secteur du nettoyage ou de la garde d'enfants.

4.2 Les enjeux

- ⇒ Équilibrer territorialement l'offre de service des SIAE et des organismes de formation
- ⇒ Différencier les coûts de l'accompagnement pour faciliter le développement des SIAE sur les territoires les plus en difficulté (Est, Ouest, Haut Maroni)
- ⇒ Encourager la création emplois, développer les aides aux recrutements, l'apprentissage, les contrats de professionnalisation par un renforcement des dispositifs au niveau local, particulièrement dans l'Ouest Guyanais, l'Est et le Haut Maroni
- ⇒ **Mettre en place des dispositifs visant à accompagner ou consolider la professionnalisation pour développer et consolider le secteur de l'insertion et de la formation**
- ⇒ Développer et soutenir les parcours sécurisés d'accès à la qualification pour les publics éloignés de l'emploi (Remobilisation vers l'emploi, POI, POEC, Co construire des parcours sans couture des formations ...)
- ⇒ **Permettre la création des GEIQ filière** (Petite enfance, Silver, BTP, ...)
- ⇒ **Faire la promotion des filières et métiers qui recrutent** (*améliorer la connaissance des métiers et les formations pour y accéder*)

- ⇒ Lever les freins périphériques à l'insertion et à l'emploi (mode de garde, mobilité, linguistique, culturels...)
- ⇒ Renforcer l'offre de services des opérateurs de la mobilité notamment en milieu rural (Auto école Sociale , Nomade, Transports solidaires...)
- ⇒ **Renforcer l'accompagnement du travail indépendant notamment dans les secteurs**

- les plus sensibles** (*structurer et développer le secteur des EITI dans l'agriculture, le bâtiment et les espaces verts*)
- ⇒ Stimuler l'employabilité des jeunes via des dispositifs tels que les chantiers d'insertion, des actions de service civique, le bénévolat
- ⇒ Améliorer le référencement des formations dispensées en Guyane pour faciliter la mise en œuvre des projets en mobilité

En synthèse

Une faible qualification de la population guyanaise et de nombreux jeunes quittant le système scolaire sans diplôme

Une inadéquation manifeste entre l'offre et la demande d'emploi

... L'augmentation des qualifications de la population, un préalable pour mieux répondre aux besoins des entreprises

Des métiers porteurs (santé, social, BTP) nécessitant des périodes de formation importantes

Des freins à l'emploi nombreux (éloignement, mobilité, illettrisme, illettrisme, mode de garde, ...)

5 La lutte contre les inégalités de santé et la lutte contre la précarité alimentaire

5.1 État des lieux

Un écart important d'espérance de vie entre les plus riches et les plus pauvres

Bien qu'elle continue de progresser, en 2020, l'espérance de vie à la naissance en Guyane est plus faible qu'en France métropolitaine selon l'Insee : un homme guyanais peut espérer vivre en moyenne 77,5 ans (1,7 an de moins qu'en France métropolitaine), une femme, 83,2 ans (2 ans de moins)^{xli}.

En Guyane, l'écart d'espérance de vie à la naissance est fortement lié au sexe et au niveau de revenu des individus^{xlii}. Un homme dont le revenu mensuel s'élève à 2 000 euros peut espérer vivre **5,8 années de plus** que celui qui gagne 1 000 euros par mois. Cet écart est de **3,8 années chez les femmes**.

Par ailleurs, cet écart d'espérance de vie est encore plus important pour les personnes vivant sous le seuil de pauvreté local (550 € mensuel en 2017 selon l'Insee) : **il est de 6,6 ans pour les femmes et 9,3 ans pour les hommes**.

Une couverture au titre de l'Assurance maladie plus forte en Guyane « routière »

D'après la Caisse Générale de Sécurité Sociale de Guyane, 87 % de la population bénéficie au 1^{er} octobre 2022 d'une couverture au titre de l'Assurance Maladie, soit environ 256 264 personnes. Toutefois,

le niveau de couverture varie très fortement selon la zone géographique. La couverture est plus forte dans la « Guyane routière » (92 % de la population couverte).

Figure 39 : Part des bénéficiaires de l'Assurance Maladie dans la population totale au 01/10/2022 (Source CGSS de Guyane)

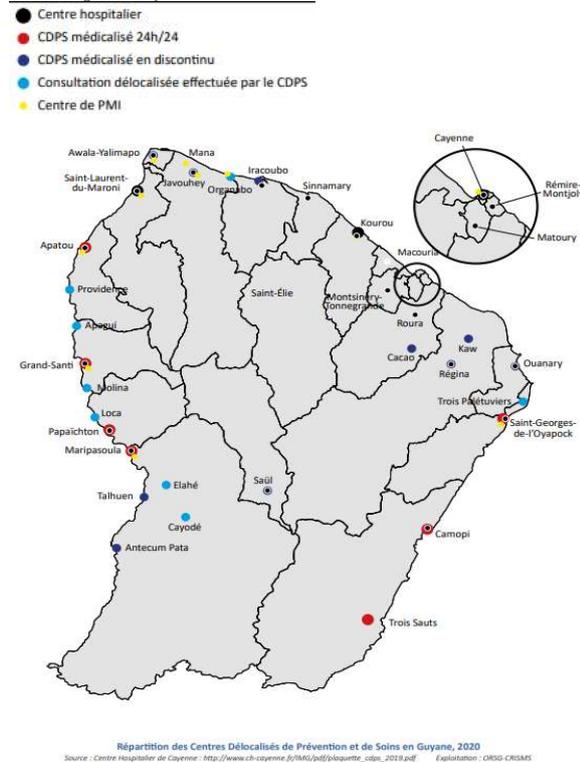
	Part des bénéficiaires de l'Assurance Maladie dans la population totale ^{xliii}
Cayenne – Kourou	95%
Ouest (St-Laurent, Mana, Apatou, Awala)	85%
Maroni (Maripasoula, Papaïchton, Grand Santi)	36%
Est (Ouanary, St-Georges, Camopi, Régina)	93%
Guyane « routière »	92%

Le faible taux de couverture dans la zone Maroni est lié d'une part, à l'éloignement géographique et culturel des populations, et d'autre part, à la situation administrative de certains habitants sur le territoire

Une inégale répartition de l'offre de soin au sein du département, une offre sous-dimensionnée aux besoins du territoire

L'accès aux soins est inéquitable sur le territoire. L'essentiel des structures de santé sont centralisées sur le littoral guyanais au sein des trois principales agglomérations de la Guyane : Cayenne, Kourou et Saint-Laurent du Maroni.

Figure 40 : Répartition des centres délocalisés de prévention de soins en 2020
(Source Observatoire régional de la santé en Guyane)^{xliv}



Toutefois, **la labellisation en hôpitaux de proximité⁸ des trois Centres Délocalisés de Prévention et de Soins (CDPS) de Maripasoula, Grand-Santi et Saint-Georges** participe au maillage et au renforcement de l'offre de soins pour près de 23 000 habitants vivant en zones isolées. D'ici la fin de l'année 2023, ces 3 établissements pourront hospitaliser des patients 24 h/24 h et d'éviter leur transfert vers Cayenne. Le cadre de vie autour de ces hôpitaux de proximité, et plus globalement, la question de l'attractivité

⁸ Les hôpitaux de proximité sont des établissements de santé publics ou privés qui contribuent (...) à l'offre de soins de premier recours dans les territoires qu'ils desservent. Ils permettent aux patients qui s'adressent à eux d'accéder à des consultations spécialisées, dans le cadre des coopérations qu'ils développent, et assurent, en cas de nécessité, l'orientation des patients vers des structures dispensant des soins de second recours. Les hôpitaux de proximité exercent une activité de médecine. Ils n'exercent pas d'activité de chirurgie ou d'obstétrique

des zones isolées complexifie le recrutement des personnels nécessaires à leur fonctionnement.

D'après la DREES, 45 % des Guyanais vivent dans un désert médical :

1. Nombre de généralistes libéraux pour 100 000 habitants 42 contre 79 en métropole
2. Nombre de spécialistes libéraux pour 100 000 habitants 2 contre 8,3 en métropole
3. Nombre de lits d'hospitalisation complète pour 100 000 habitants 348 contre 598 en métropole^{xlv}

Un public vulnérable et peu connu des professionnels, le non-recours aux soins rend difficile les actions de prévention

Des actions « aller vers » ou « hors les murs » sont proposées au plus près de ces publics et apportent de l'information, de la sensibilisation et de l'orientation personnalisée comme le guichet unique à la rue, multi acteurs.

Les personnes en situation de vulnérabilité ont une méconnaissance des dispositifs à laquelle s'ajoute des fragilités qui les éloignent des services publics.

L'accès à la santé des migrants est plus restreint dû aux freins administratifs, à la méconnaissance du système de soin français, la difficulté à accéder aux soins, la différence de culture et de rapport à la santé, l'absence de ressources financières, les freins linguistiques,

La Permanence d'accès aux soins au Centre Hospitalier de Cayenne, a reçu en 2022, près de **5 656 patients**.

En 2020, en Guyane, 44 % de la population vit sous le seuil de pauvreté. La population âgée est fortement touchée puisque 40 % entre 60 et 75 ans vivent

sous le seuil de pauvreté et 42 % ont plus de 75 ans, en 2020 selon les données de l'Insee. Le phénomène de vieillissement est amorcé en Guyane. Bien que la population soit majoritairement jeune, l'observatoire régional de la Santé en Guyane indique dans ses études que le taux d'accroissement annuel moyen atteint +de 6,7 % chez les 65 ans et plus. Un enjeu (*le vieillissement de la population*) auquel le territoire devra faire face dans les années à venir^{xlvi}. En 2017, c'est 17 % des Guyanais de plus de 75 ans qui ne sont plus autonomes. C'est dix points de plus que pour la France (hors Mayotte)^{xlvii}.

Près de 21 % se déclarait en mauvais ou en très mauvais état de santé. C'est beaucoup plus qu'au niveau national (13 %)^{xlviii}.

En Guyane, 12 % des seniors connaissent des problèmes fonctionnels de type cognitif, c'est quatre points de plus qu'au niveau national^{xlix}.

Des permanences d'accès aux soins pour les plus éloignés du système de santé

Le PASS est un dispositif qui donne accès à des soins d'urgence aux personnes n'ayant aucune couverture de santé. Plusieurs PASS existent en Guyane. Certaines permanences sont assurées par des médiateurs maîtrisant plusieurs langues (anglais, saramaca, surinamais, portugais) :

- Les PASS des centres hospitaliers de Cayenne et de Kourou
- Le PASS de villes des communes de Rémire-Montjoly et Cayenne opérées par Médecins du Monde, depuis avril 2022, dispositif pour les soins urgents en attendant l'ouverture de droits
- Maraude de santé, aller au-devant des plus vulnérables et plus éloignés du soin
- Le PASS social et externe
- Le PASS mobile avec 15 sites mobiles et 2 fixes, pour être au plus proche de la population

La médiation en santé auprès des nouveaux arrivants, des habitants des villes de l'intérieur... dont l'objectif est d'expliquer le lien entre santé et nutrition, l'intérêt de la diversité alimentaire, comment alimenter les enfants en fonction de son âge ainsi que la prévention des carences alimentaires...

Les jeunes mineures et femmes enceintes, une double protection indispensable

Le taux de natalité en Guyane a considérablement augmenté ses dernières années, les accouchements sont essentiellement réalisés dans l'un des 3 centres hospitaliers.

Selon le rapport de l'Inspection générale des affaires sociales, durant l'année 2018, neuf patientes ont accouché à domicile et 61 en CDPS¹.

Le suivi plus tardif de la grossesse s'explique en partie par des difficultés d'accès aux droits et aux soins, notamment dans les territoires isolés et parmi les populations les plus précaires.

- Seulement **65 %** des femmes enceintes en Guyane sont suivies dès le premier trimestre contre 95 % en métropole ;
- Le recours à l'échographie de dépistage est moindre, puisqu'en 2018, seulement **29 %** des femmes ont bénéficié des trois échographies recommandées, contre 70 % au niveau national. Les jeunes mineures enceintes sont plus fragiles et plus nombreuses que dans le reste des territoires français.

Selon une étude du réseau Périnatal de 2018, **la Guyane présente une proportion d'enfants nés de mères de moins de 20 ans de 10,2 %, soit un taux dix fois supérieur à la moyenne métropolitaine (1,2 %)**. Ce taux est beaucoup plus élevé que dans les autres

départements d'outre-mer : 5,7 % à la Réunion, 3,9 % en Martinique et enfin, 3,1 % en Guadeloupe.

Des chiffres évocateurs des grossesses précoces^{li} :

- En Guyane : 10 fois plus de grossesses chez les mineures qu'en métropole
- En Guyane : 40 fois plus de grossesse chez les moins de 15 ans qu'en métropole
- 20 % des collégiennes en situation de grossesse ont été déscolarisées (2017-2018)
- L'âge moyen de la première maternité
 - 4 femmes sur 10 ont leur premier enfant avant leur **18^e** anniversaire
 - 1 femme sur 10 avant son **15^e** anniversaire (à saint Georges de l'Oyapock))
 - L'âge moyen à la première naissance se situe ainsi autour de **19 ans** le long du Maroni et de l'Oyapock

Les maternités chez les adolescentes en Guyane sont des conséquences d'un ensemble de facteurs qui s'imbriquent : la précarité, la pauvreté, la mauvaise maîtrise ou l'absence de contraception... Les grossesses adolescentes présentent des risques médicaux et psychosociaux importants.

→ **Impact médical** : Chez les mineures, les grossesses sont déclarées plus tardivement, ce qui donne des grossesses non suivies. On constate plus d'accouchements prématurés et des nouveaux nés avec de petits poids de naissance.

→ **Impact psycho-social** : La pauvreté, le décrochage scolaire, l'isolement social, les difficultés dans la

construction du lien mère enfant, impacte la santé de l'enfant.

La prévention, le soin, la sécurisation et la protection envers les femmes enceintes doit être double, voire triple. En effet, l'accès aux soins concerne à la fois les femmes et le bébé à naître, les femmes mineures sont qu'en à elles concernées par la protection de l'enfance.

Une précarité alimentaire marquée

La précarité alimentaire est difficile à traduire en chiffres. La plupart des données disponibles, notamment sur le nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire, proviennent des principales associations d'aide alimentaire. Or, toutes les personnes en situation de précarité alimentaire, pour différentes raisons, n'ont pas recours à cette aide. Par manque de connaissance des dispositifs existants (épiceries sociales, colis alimentaires, ateliers de repas, paniers fruits et légumes...), dû aux modalités d'obtention des aides.

Le nombre de personnes en situation de précarité alimentaire concerné par ce non-recours n'est pas connu. Cependant, des structures comme l'Agence Régionale de Santé, l'Organisation Mondiale de la Santé ont mis en place des indicateurs pour identifier, prévenir et répondre à un enjeu majeur en santé publique, pour l'éducation et pour l'enfance.

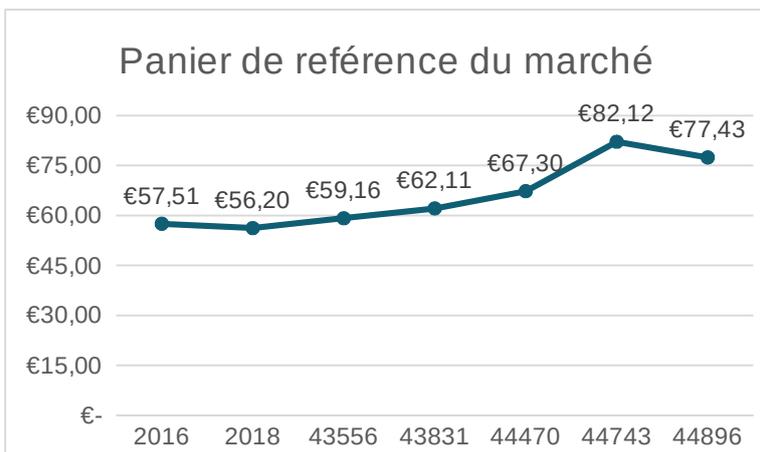
D'après l'Insee, en 2022, l'écart de prix entre la Guyane et la France métropolitaine atteint +14 % sur les produits alimentaires alors que les prix sont initialement 39 % plus importants qu'en France métropolitaine.

Une importante inflation qui impacte le panier moyen des Guyanais

Selon les dernières données de l'Insee, l'I.P.C (Indice des Prix à la Consommation) en Guyane, sur l'année, c'est l'alimentation qui subit l'inflation la plus élevée : **+6,3 % sur un an et +1.0% sur 1 mois en février 2023ⁱⁱⁱ**.

En décembre 2022, le prix du panier⁹ est de **77,43 €** pour l'ensemble des marchés de Guyane. Il a connu une forte hausse lors du 1^{er} semestre 2022.

Figure 40 : Evolution du prix du panier de référence¹⁰ du marché (Source DAAF Guyane)



La hausse de la précarité alimentaire est la conséquence la plus forte de l'inflation, le sentiment de devoir se restreindre sur les dépenses alimentaires a lui aussi augmenté pour atteindre **41 %** en novembre 2022, en Franceⁱⁱⁱⁱ.

⁹ Le panier référence du marché est constitué de 20 fruits et légumes, les plus offerts à la vente sur les marchés. Il comprend 11 légumes et tubercules, 7 fruits et 2 condiments. Le prix référence 2016 Guyane est de 57,51 €)

¹⁰ Le panier référence du marché est constitué de 20 fruits et légumes, les plus offerts à la vente sur les marchés. Il comprend 11 légumes et tubercules, 7 fruits et 2 condiments. Le prix référence 2016 Guyane est de 57,51 €.

En Guyane, le panier moyen a évolué de plus de 10 % en un an. Les ménages ont pour la plupart recours à des stratégies d'adaptation :

- La stratégie consistant à diminuer la consommation des adultes au profit des enfants
- L'achat d'aliments moins chers même si moins appréciés
- La réduction des portions d'aliments dans les assiettes
- La diminution du nombre de repas par jour

“Le panier moyen est très élevé et hors de prix pour la plupart de la population. Les fruits et légumes atteignent 5 euros le kilo en moyenne.” Entretien avec un médecin spécialisé du CHU de Cayenne.

La précarité alimentaire s'ajoute à d'autres formes de précarités

La précarité alimentaire est associée à d'autres situations de fragilités, le logement, la santé, l'isolement relationnel, ... plus marquée dans les zones urbaines. L'importance de la population ainsi que la forte demande dans ces espaces ne permet pas de fournir régulièrement un colis alimentaire, alors qu'à l'intérieur du territoire, les systèmes d'entraide, de solidarités et l'autoproduction atténuent la demande auprès des banques alimentaires.

Les nouveaux arrivants, les demandeurs d'asile et les personnes en situation irrégulière sont les plus touchés par cette insécurité alimentaire. Seul un centre de premier accueil et d'hébergement existe à Saint-Laurent du Maroni.

“A Cayenne, la précarité plutôt urbaine, les personnes ont moins de réseau. Ils sont plus dépendants de l'aide.”

Des liens étroits sont à noter entre la fragilité sur la santé et la précarité alimentaire notamment par des contraintes budgétaires. En France, 52 % des personnes manquant de nourriture s'imposent des restrictions sur les soins médicaux.^{liv}

En Guyane, les modes d'habiter sont nombreux et diversifiés. L'habitat spontané présent dans tous les espaces (en ville, dans les bourgs, en milieu rural, le long des fleuves) en est une des composantes. Les logements sont peu équipés et parfois ne permettent pas de conserver de la nourriture, ou cuire les denrées faute de moyen pour acheter du gaz, ou par l'absence de réfrigérateur, ... Beaucoup d'habitat ne sont pas raccordés à l'eau courante.

Selon une étude menée en 2021 par la Croix Rouge Française, Médecins du Monde et les CHU de Cayenne et de l'ouest guyanais auprès de près de 300 ménages, il en ressort que dans l'ouest guyanais, les ménages ont plus recours à l'eau de pluie ou du puits pour des cuissons au charbon. 42,8 % des ménages ayant recours à l'eau de pluie ou du puits ne traitaient pas l'eau avant de la boire^{lv}.

“10 à 15 % des femmes enceintes n'ont pas accès à l'eau courante et doivent se déplacer à la borne qui est payante pour avoir accès à l'eau potable. Elles y vont en brouette loin de leur domicile avec un accès difficile. On se retrouve avec des personnes qui utilisent le ruissellement de pluie récupérée dans lequel il met de la javel pour potabiliser l'eau de pluie mais dépasse les doses conseillées par l'ARS” (Entretien de qualification médecin expert au CHU de Cayenne)

Grossesse et alimentation, sont deux enjeux majeurs pour réduire les risques de prématurité, de malnutrition, de naissances à risques :

L'impact de la malnutrition sur le nourrisson et l'enfant commence avant même la naissance, avec des **différences de suivi prénatal et de comportements à risque pour l'enfant à naître**. Ces enfants sont nés plus souvent prématurés, hypotrophiques (des mensurations inférieures à la normale, ...), après des grossesses mal suivies ou l'exposition aux toxiques pendant la vie fœtale. 25 % des nouveaux nés ont dû commencer leur vie en service de néonatalogie.

Une enquête menée auprès de 341 femmes dont la majorité était née à Haïti (39 %) et en Guyane (34 %) a démontré que 81 % d'entre elles présentent au moins une carence en micronutriments (vitamines et minéraux)^{lvi}. Les femmes bénéficiant de l'Aide Médicale de l'État ont un risque, statistiquement significatif, plus important de 35 %, de présenter une carence au cours de leur grossesse. La malnutrition par carence en micronutriments est délétère pour la femme mais aussi pour son enfant, car son état nutritionnel est un déterminant majeur de l'état de santé du fœtus.

La mise en place d'une aide alimentaire spécifique contre les carences pendant la grossesse reste très insuffisante :

- Une alimentation peu diversifiée en fin de grossesse,
- Un allaitement maternel exclusif ou prédominant sans supplémentation en vitamine B1,

- Une alimentation infantile complémentaire pauvre en thiamine et vitamine B1.

“Les femmes enceintes ne peuvent pas se nourrir correctement et sont à l’allaitement exclusif mais sans diversité alimentaire... l’enfant né dénutri et reste dans un état de dénutrition, car les conditions de vie ne permettent pas de sortir de cette précarité.” (Médecin au CHU de Cayenne)

En Guyane, d’après le rapport régional du Registre d’Issue de Grossesse Informatisée de 2015, 12,8 % des nouveau-nés présentent un petit poids de naissance. En comparaison, ce taux est de 8,2 % en France métropolitaine.

Part des très faibles poids de naissance (< 2500 g) En % des naissances vivantes	11.9 % contre 7,3 en France métropolitaine
Part des très faibles poids de naissance (< 1500 g) en % des naissances vivantes	2 % contre 1,1 % en France métropolitaine

64 % des enfants de moins de 24 mois et 37 % des enfants de 24 mois et plus, ont une diversité alimentaire insuffisante. Au Centre Hospitalier de Cayenne, en 2021 66 % des enfants mesurés dans l’enquête, 5 enfants souffraient d’émaciation.

“Il n’y pas d’enfant en état de dénutrition sévère sur le territoire, mais il y a des enfants en carences alimentaires”.
(Pédiatre au CHU de Cayenne)

Une stratégie d’aide alimentaire complexe, et une offre sous dimensionnée

En 2021, un ménage sur 4 avait demandé une aide alimentaire, un ménage sur 7 avait reçu un colis dans le mois. En effet, l’aide alimentaire est conditionnée à un entretien auprès du service social de la Collectivité Territoriale de Guyane.

Le circuit d’admission des ménages est contraignant et la logistique de l’aide alimentaire est complexe :

- **Un premier rendez-vous avec un travailleur social nécessaire** : la plupart des familles n’ont pas accès aux services sociaux (difficultés à les joindre, les rendez-vous sont éloignés dans le temps, pas assez de places...)
- **Une orientation limitée** : au vu du nombre de demandes, il y a une priorisation de l’aide alimentaire
- **Une évaluation sociale difficile** notamment pour les personnes ne pouvant présenter de justificatifs,
- **Une validation du dossier après passage en commission.**

En Guyane, la plateforme de distribution de l’aide alimentaire est gérée par la Croix Rouge Française. Elle distribue près de **150 000 colis alimentaire par an** grâce à la coordination de plusieurs associations (Croix Rouge, le Samu social, Humanity First...) et les services communaux (les CCAS notamment).

5.2 Les enjeux

- ⇒ Renforcer la diversité alimentaire et lutter contre les privations de nourriture pour lutter contre la précarité alimentaire
- ⇒ Guichet unique : coordination globale de l'aide alimentaire de l'ensemble des acteurs, (*construction d'un parcours santé dont l'alimentation sécurisée et régulier en facilitant l'acheminement de l'aide alimentaire aux familles*). Mettre en relation l'offre alimentaire et les capacités de mobilité des ménages
- ⇒ Prévenir les carences nutritionnelles auprès des femmes enceintes, suivi de grossesse de proximité, des aides spécifiques ainsi qu'un parcours de soin personnalisé
- ⇒ Faciliter l'accès à l'eau potable des femmes enceintes et des enfants dès la naissance pour réduire les risques sanitaires importants sur la santé
- ⇒ Faciliter et mettre en œuvre la politique publique dédiée aux 1000 premiers jours des enfants, déploiement du Pacte pour l'enfance. (*Mise en place des maraudes mixtes*)
- ⇒ Présenter une stratégie opérationnelle ciblée autour de la prévention, de la réduction et enrayer la reproduction de la précarité alimentaire
 - Harmoniser les indicateurs de suivi en croisant l'ensemble des facteurs enclenchant l'insécurité alimentaire
- ⇒ Maintenir et soutenir les projets innovants en matière d'aide alimentaire, de prévention et d'éducation à la santé alimentaire auprès des femmes enceintes et des jeunes enfants
- ⇒ Mettre en place une grille de vulnérabilité : handicap, violences subies, addictions,...

En synthèse

Un écart d'espérance de vie lié au sexe et au niveau de revenu des personnes : les guyanais en situation de pauvreté ont une plus faible espérance de vie à la naissance

La moitié de la Guyane est en « désert médical »

Une offre hospitalière publique et privée inégalement répartie sur le territoire ...

.... mais un maillage de l'offre de santé qui se renforce par le biais des CDPS en cours de transformation en hôpitaux de proximité

L'accès (l'accessibilité) à l'offre de santé demeure difficile pour de nombreux publics en raison de freins multiples comme l'éloignement géographique, les difficultés socio-économiques, le rapport à la médecine traditionnelle, ...

Des dispositifs « d'aller-vers » comme le PASS pour permettre aux publics les plus éloignés de disposer d'un accès à une offre de soins, et de proximité

Des grossesses précoces très élevées

Un accès aux soins des femmes enceintes primordial dès le premier trimestre pour prévenir des situations de malnutrition et assurer le bon développement du bébé à naître

6 Liste des entretiens réalisés

Nom	Structure	Fonction	Thématiques	Date de l'entretien
Célia BASURKO	DRISP/CIC	Médecin épidémiologiste	Alimentation du tout petit, précarité alimentaire pendant la grossesse	11/07/2023
Lisa CANN	Médecin du monde	Coordinatrice de programme	Accès aux droits	17/07/2023
Muhammed BASHARAT	Association Humain First	Directeur	Précarité alimentaire des personnes vivant en rue, accueil des migrants primo arrivants	
Rémy PIGNOUX	/	Docteur à Maripasoula		18/07/2023
Lindsay OSEI	PMI	Médecin chef	Prévention et développement du jeune enfant de moins de 3 ans	31/07/2023
Luciano VALONY	INSEE		Données affinées de la situation en Guyane	10/08/2023
Marc TAREAU	CNRS	Anthropologue	Système alimentaire sur les fleuves	01/08/2023
Henricka INNOCENT	Epicierie sociale TIDEGRA		Aide alimentaire	04/08/2023
Albert ROGIER	CCAS Remire Montjoly	Directeur	Solidari	08/08/2023
Pascale PLATTEEL	CTG		Programmation et restauration scolaire	10/08/2023
Arise CHOCHO	PSAD	Directrice	Décrochage scolaire	24/08/2023
Stéphanie BERNARD		Sage-femme Coordinatrice Régionale	Alimentation du très jeune enfant	08/08/2023
ALLEMAND Audrey et JOANNY	Chef de projet de la structure			09/08/2023

Julien	La Critic			
FORTAS	Directrice	CCAS de Maripasoula	Lutte contre la précarité alimentaire - logement - Mobilité	28/07/2023
Gildas MINPHIR	Directrice	CCAS de Cayenne	Lutte contre la précarité alimentaire - logement - Mobilité	09/08/2023
Marilyne RABORD	Directrice	LADOM	Mobilité	09/08/2023
Aimée LEHACAUT	Directrice adjointe	Mission Locale Centre Est Savanes	Aller-vers, Mobilité, Formation	16/08/2023

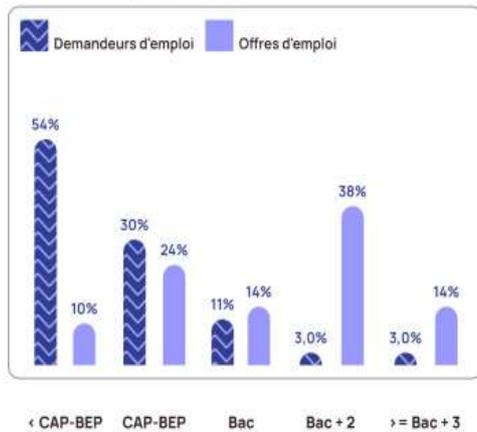
7 Données complémentaires

7.1 Adéquation entre les profils des demandeurs d'emplois (cat A, Bet C) et les offres diffusées par les recruteurs par EPCI

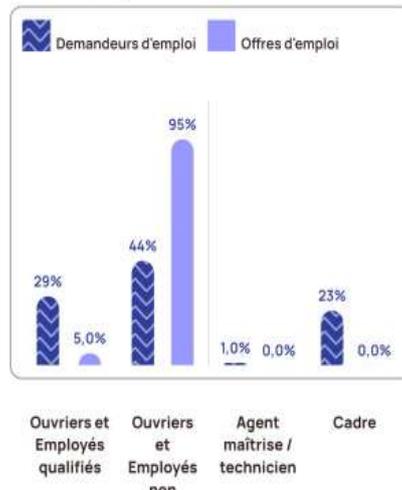
Source Pôle emploi, T1 – 2023

CC DE L'EST GUYANAIS

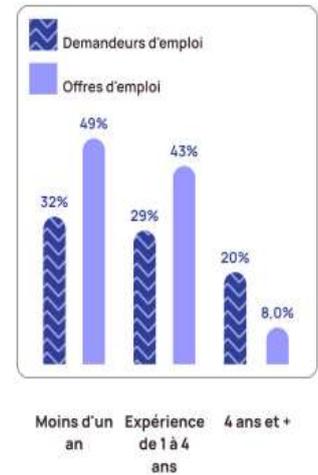
Par niveau de diplôme



Par niveau de qualification

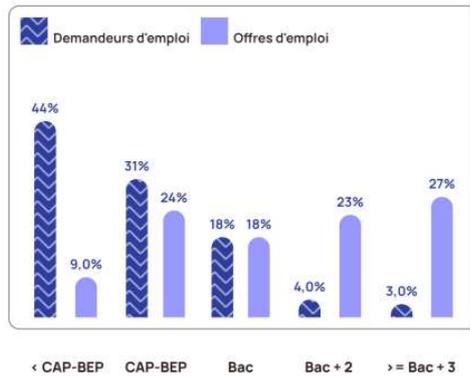


Par niveau d'expérience dans le métier recherché

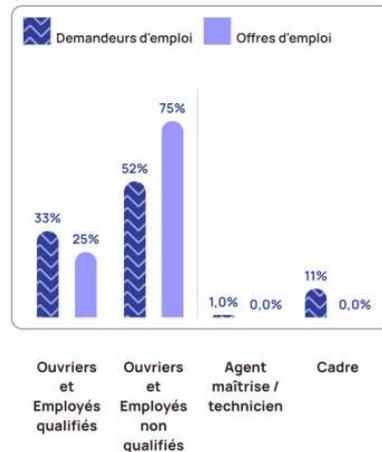


CC DE L'OUEST GUYANAIS

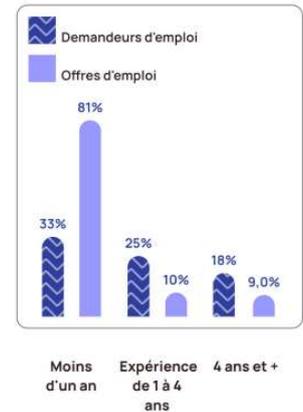
Par niveau de diplôme



Par niveau de qualification



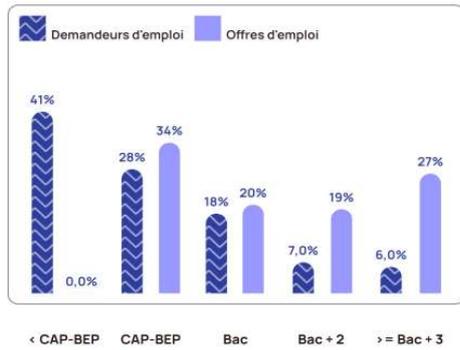
Par niveau d'expérience dans le métier recherché



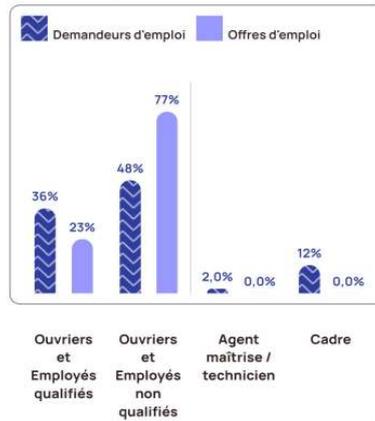
Demandeurs d'emploi - Source: Pôle emploi, T1 2023
Offres d'emploi - Source: Pôle emploi, T1 2023

CC DES SAVANES

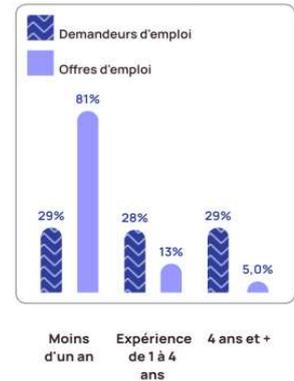
Par niveau de diplôme



Par niveau de qualification



Par niveau d'expérience dans le métier recherché



Demandeurs d'emploi - Source: Pôle emploi, T1 2023
Offres d'emploi - Source: Pôle emploi, T1 2023

7.2 Liste des métiers porteurs en Guyane



Liste des métiers porteurs en Guyane

Transitions collectives : liste régionale des métiers porteurs en Guyane, validée par le CREFOP, conformément à l'instruction n°DGEFP/SDPFC/MDFF/2021/13 du 11 janvier 2021.

Secteur	Métier
Santé	Agent de services hospitaliers
	Aide-soignant(e)
	Infirmier(ère)
	Cadre de santé infirmier / Infirmière
	Médecins (toutes spécialités confondues)
	Pharmacienne
	Auxiliaire de puériculture
	Psychothérapeutes
	Psychologues
	Orthophoniste
Dentiste	
Services à la personne et à la collectivité Aide à la vie quotidienne	Accompagnant(e) éducatif et social
	Assistant(e) de vie
	Auxiliaire de gérontologie
	Auxiliaire de vie, auxiliaire de vie sociale - AVS
	Auxiliaire familiale
Instruction, bâtiments et travaux publics	Employé(e) à domicile auprès d'adultes
	Éducateur(trice) spécialisé(e)
	Professionnels de l'animation socioculturelle
	Métiers de l'encadrement de chantier : Ingénieurs du BTP, chefs de chantier et conducteurs de travaux
	Ouvriers du second œuvre du bâtiment peintres, électriciens, plombiers, chauffagistes, métalliers, serruriers, spécialistes de l'isolation, finitions du bâtiment, entretien du bâtiment
	Ouvriers du gros œuvre du bâtiment : maçons, couvreurs
	Ouvriers des travaux publics, du béton et de l'extraction
	Techniciens et chargés d'études du BTP
	Dessinateurs en BTP
	Agents immobiliers, syndics
Métiers liés au désamiantage	
Agriculture/Pêche Alimentaire / Bois	Métiers rattachés à un de ces secteurs (voir ROME)
	Métiers liés à la gestion des déchets et au développement des énergies renouvelables (voir ROME)
Énergies renouvelables Gestion des déchets	Métiers liés au développement de l'orpaillage (voir ROME)
Orpaillage aurifère	Métiers liés au développement du transport routier et de marchandises (voir ROME)
Transport	Métiers liés à la promotion du tourisme et à la conception de produits touristiques (voir ROME)
Tourisme	Métiers rattachés à un de ces secteurs (voir ROME)
Industrie Manufacturière	Métiers liés aux activités techniques, à la recherche et au développement scientifique (biotechnologie, pharmacopée) (voir ROME)

La liste est évolutive et sera mise à jour régulièrement.

7.3 Le personnel médical en Guyane en 2022

Source Dress – RA Iedom 2022

Personnel médical en 2022	Pour 10 000 hab.			
	2022	2021	Guyane	France
Médecins				
Anatomie et cytologie pathologiques	3	1	0,10	0,26
Anesthésie-réanimation	22	24	0,75	1,81
Biologie médicale	11	7	0,37	0,48
Cardiologie et maladies vasculaires	9	10	0,31	1,12
Chirurgie	35	24	1,19	1,36
Dermatologie et vénéréologie	16	15	0,54	0,57
Endocrinologie et métabolisme	1	3	0,03	0,32
Gériatrie	2	2	0,07	0,37
Gynécologie	37	35	1,26	1,18
Gastro-entérologie et hépatologie	5	4	0,17	0,59
Médecine spécialisée	20	18	0,68	1,62
Néphrologie	9	6	0,31	0,30
Neurologie	3	3	0,10	0,55
O.R.L	2	2	0,07	0,46
Oncologie	2	2	0,07	0,21
Ophtalmologie	7	7	0,24	0,88
Pédiatrie	47	31	1,60	1,32
Pneumologie	3	4	0,10	0,49
Psychiatrie	14	13	0,48	2,36
Radio-diagnostic et imagerie médicale	14	14	0,48	1,38
Réanimation médicale	2	2	0,07	0,10
Rhumatologie	2	1	0,07	0,39
Santé publique et médecine sociale	14	10	0,48	0,26
Médecine générale	411	415	13,96	15,23
Maladies infectieuses et tropicales	4	3	0,14	0,02
Médecine d'urgence	2	0	0,07	1,23
Ensemble	691	655	23,47	34,87
Autres professionnels de santé				
Dentistes	85	76	2,89	6,73
Pharmaciens	140	141	4,75	11,21
Sages-femmes	200	190	6,79	3,62
Infirmiers (2021)	1984	1984	67,38	116,45
Masseurs-kinésithérapeutes (2020)	129	129	4,38	13,94
Orthophonistes	30	27	1,02	4,31
Orthoptistes	10	7	0,34	0,95
Psychomotriciens	50	45	1,70	2,48
Pédicures-podologues (2017)	11	11	0,37	2,14
Ergothérapeutes	53	52	1,80	2,35
Audio-prothésistes	1	1	0,03	0,72
Opticiens-lunetiers	56	51	1,90	6,73
Manipulateurs ERM	59	58	2,00	6,21
Diététiciens	38	32	1,29	2,56
Psychologues	212	204	7,20	12,80
Techniciens de laboratoire	124	116	4,21	7,95
Professionnels de l'appareillage	8	8	0,27	0,75
Total	3190	3132	108,34	201,90

Source : DREES

7.4 Les bénéficiaires des dispositifs de LADOM

Source : LADOM

Passeport mobilité étude

Année	Total demande Guyane	Demande acceptée Guyane	Dont boursiers	Total acceptée dans l'ensemble des DOM
2020	1978	804		14209
2021	2064	865	645	14616
2022	2464	994	819	16191

Les principaux motifs de refus sont : l'absence d'avis d'imposition, le non rattachement de l'enfant au foyer fiscal des parents, l'existence de la filière en Guyane, le seuil fiscal élevé, ...

Passeport Mobilité Formation Professionnelle

Année	Total demande Guyane	Demande acceptée Guyane	Total acceptée dans l'ensemble des DOM
2020		104	1322
2021		142	1583
2022		175	1695

Aide à la continuité territoriale

Année	Total demande Guyane	Bons réalisés	Total bons dans l'ensemble des DOM
2020		668	6463
2021		595	8589
2022		2248	48035

La forte augmentation du nombre de bons en 2022 s'explique par le fait, qu'entre 2014 et 2021, la Région Réunion a géré le dispositif sur son territoire.

7.5 Accord cadre LADOM- Pôle emploi

Source : Rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire sur le projet de loi de finances pour 2023 – Annexe n°32 – Outre-mer

a. Les débuts de la mise en œuvre concrète de l'accord-cadre avec Pôle Emploi

LADOM a signé avec Pôle emploi en septembre 2021 un accord-cadre, première traduction des travaux conduits en vue d'un rapprochement des deux opérateurs portant principalement sur le transfert à Pôle emploi de l'achat de formations. Cet accord répond à une recommandation formulée par la Cour des comptes en 2019 ⁽¹⁸⁾.

Les rapporteurs spéciaux approuvent cette stratégie de rapprochement de LADOM avec Pôle emploi, la complémentarité des activités des deux opérateurs ne pouvant être que bénéfique en termes de lisibilité et de fluidité dans l'administration des aides, et susceptible d'apporter une performance améliorée au profit du développement économique et social de l'ensemble des collectivités d'outre-mer.

Ils appellent à une grande vigilance au regard de la réforme annoncée qui transformerait Pôle emploi en « France travail » en 2023, réforme qui ne doit en aucun cas vider cet accord de sa substance.

L'accord-cadre prévoit une période de transition jusqu'au 31 décembre 2023, période durant laquelle les deux opérateurs bénéficient d'une prescription partagée des formations. Les axes de coopérations sont présentés ci-après :

Axes de coopération (article 1^{er} de l'accord-cadre)

- Faciliter l'accès à une offre de formation professionnelle présentielle, en mobilité, adaptée aux besoins des entreprises et des demandeurs d'emploi ultramarins et complémentaire à celle existante dans leurs territoires.
- Sécuriser les parcours de mobilité professionnelle et géographique des bénéficiaires en mettant en place des processus fluides, lisibles et compréhensibles par tous.
- Faciliter l'insertion professionnelle des personnes au terme de leur formation, en favorisant le retour dans la région d'origine pour celles qui le souhaitent.

Source : DGOM – réponse au questionnaire budgétaire.

Les modalités de la mise en œuvre de l'accord-cadre sont présentées ci-après.

Présentation de l'accord-cadre et de sa mise en œuvre

L'accord-cadre organise plus particulièrement le transfert de la prescription des formations en mobilité à Pôle emploi, ainsi que transfert de l'achat de formation et du paiement de la rémunération publique des stagiaires jusqu'ici gérés par LADOM dans le cadre de la « Mesure Formation Emploi » (MFE) à Pôle emploi. Le transfert de ces compétences s'inscrit par ailleurs en conformité avec les dispositions de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 en matière de conseil en évolution professionnelle.

Ce transfert fait l'objet d'une période transitoire, jusqu'au 31 décembre 2023, pendant laquelle les conseillers en insertion professionnelle de LADOM pourront continuer à prescrire les formations en mobilité sur les achats de formation de Pôle emploi. Pour cela, pendant la durée de la période transitoire, LADOM s'est vu accorder l'accès à l'outil OUIFORM – outil du patrimoine commun piloté par la DGEFP – permettant aux CIP d'opérer les prescriptions. Au 1^{er} janvier 2024, l'intégralité des prescriptions sera effectuée par Pôle emploi en sa qualité d'opérateur du conseil en évolution professionnelle. LADOM se recentrera alors sur l'accompagnement des mobilités.

Source : LADOM.

7.6 Réforme de la politique de mobilité de LADOM – Mesure n°27

Source Comité interministériel des Outre-mer du 18 juillet 2023

2 | Améliorer la vie quotidienne dans les Outre-mer

27

27

Réformer la politique de mobilité

Pour faciliter la mobilité des ménages résidant dans les Outre-mer, l'aide à la continuité territoriale sera réévaluée et simplifiée. En complément de l'augmentation du taux de prise en charge des billets porté en 2023 à 50 %, les seuils fixés à ce jour pour l'éligibilité des ménages au dispositif de continuité territoriale seront réévalués. Le seuil du quotient familial sera ainsi augmenté de 11991 euros à 18000 euros. Cette revalorisation portera le taux de population éligible dans les 5 DROM de 62 % à 77 %.

Par ailleurs, des mesures ciblées sur des publics particuliers seront mises en place pour accompagner la création de valeur dans les territoires :

- Aide à la mobilité des actifs: accompagnement pour la formation en complémentarité avec les financements des opérateurs de compétences (OPCO), accompagnement des entrepreneurs dans les secteurs de pointe ;
- Renforcement des aides au déplacement des étudiants: prise en charge à 100 % d'un aller-retour par an jusqu'à 28 ans et d'un aller-retour supplémentaire la première année, pour tous les étudiants ultramarins dont le quotient familial est inférieur à 26000 euros ;
- Élargissement de l'accompagnement des talents du monde de la culture et du monde sportif pour les déplacements des troupes artistiques et des équipes sportives ;
- Mobilités sociales: accompagnement des mobilités dans des situations d'urgence, notamment pour les victimes de violences intra-familiales et amélioration des modalités de la continuité funéraire par la mise en place d'un système d'avance.

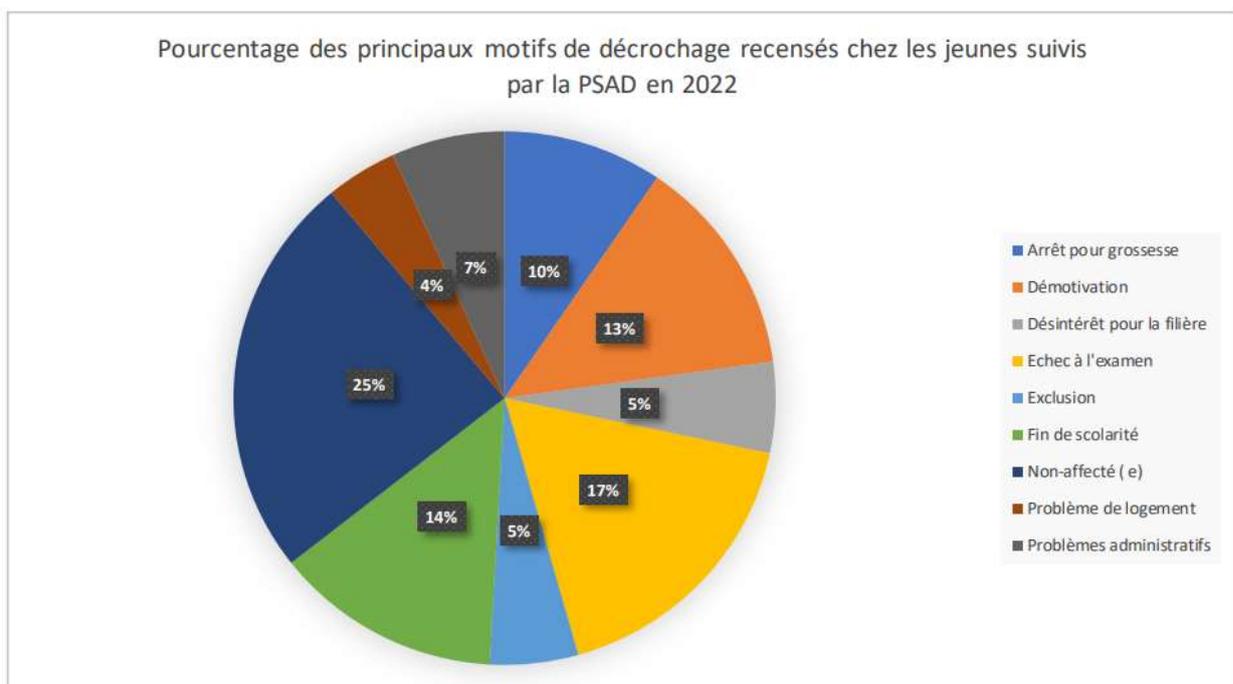
Ces mesures seront déclinées dans le cadre de la stratégie LADOM 2024 et dans le cadre d'un partenariat proposé aux collectivités locales.

7.7 Données relatives au nombre de décrocheurs

- **Nombre de nouveaux décrocheurs repérés par le SIEI au cours de l'année 2022 (hors jeunes de 16 ou 17 ans inscrits dans les missions locales) – Source PSAD**

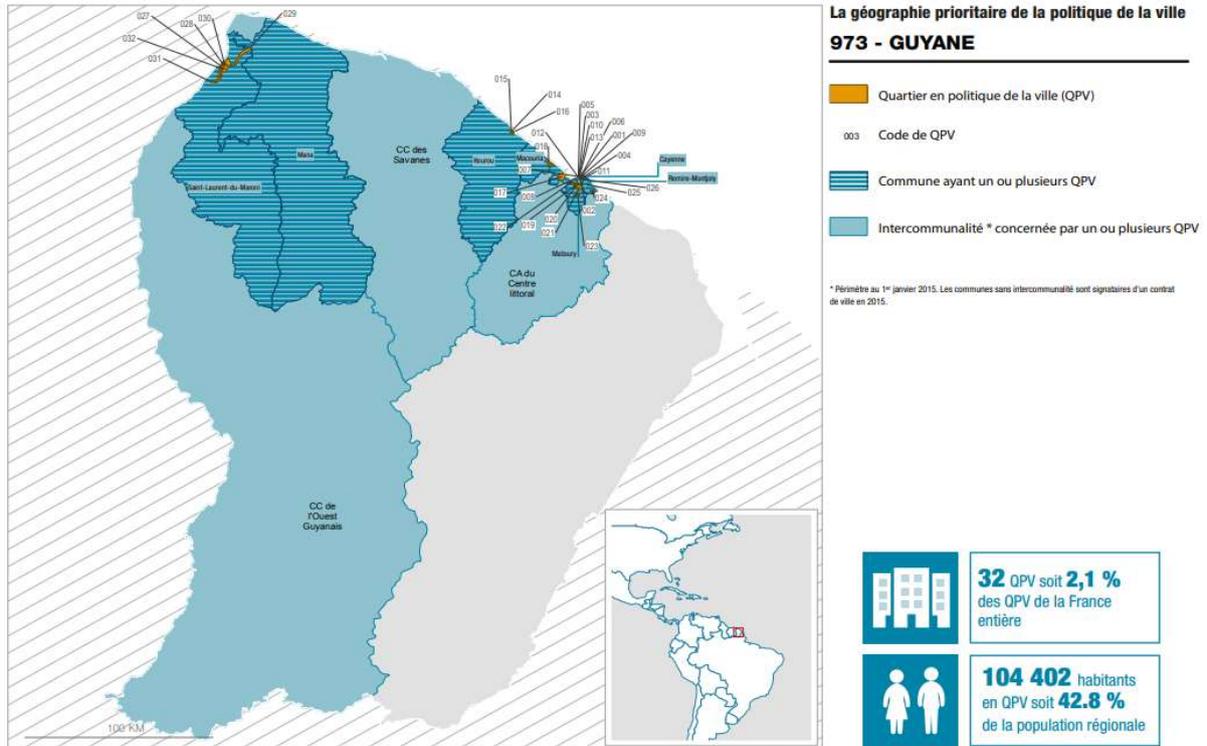
Campagnes	Bassin				Total
	Cayenne	Kourou	St Laurent du Maroni	St Georges de l'Oyapock	
Févr-22	10	0	2	0	12
Mars-22	29	5	22	2	58
Avr-22	49	25	26	0	100
Mai-22	30	10	11	2	53
Juin-22	41	8	28	11	88
Juil-22	383	308	81	11	783
Oct-22	280	84	350	7	721
Nov-22	58	11	49	5	123
Déc-22	94	5	45	0	144
Total	974	456	614	38	2082

- **Pourcentage des principaux motifs de décrochage recensés chez les jeunes suivis par la PSAD en 2022 – Source PSAD**



7.8 Les quartiers « politique de la ville » de Guyane

- Source Atlas des QPV – ANCT - données 2015)



CODE QUARTIER	DÉPARTEMENT	QUARTIER PRIORITAIRE	COMMUNES CONCERNÉES
QP973001	973	Anatole	Cayenne
QP973002	973	Bonhomme	Cayenne
QP973003	973	Pasteur Voltaire	Cayenne
QP973004	973	Cabassou	Cayenne
QP973005	973	de Gaulle	Cayenne
QP973006	973	Eau Lisette	Cayenne
QP973007	973	Galmot	Cayenne
QP973008	973	Village Chinois	Cayenne
QP973009	973	Mango	Cayenne
QP973010	973	Mirza	Cayenne
QP973011	973	Mont Baduel	Cayenne
QP973012	973	Centre-Ville Marché	Cayenne
QP973013	973	Thémire	Cayenne
QP973014	973	Eldo	Kourou
QP973015	973	L'Anse	Kourou
QP973016	973	Mairie-Bourg	Kourou
QP973017	973	Soula	Macouria
QP973018	973	Tonate	Macouria
QP973019	973	Balata	Matoury
QP973020	973	Cotonnière	Matoury
QP973021	973	Cogneau Est	Matoury
QP973022	973	Le Grand Larivot	Matoury
QP973023	973	Sud Bourg	Matoury
QP973024	973	Mahury-dedrad des Cannes	Rémire-Montjoly
QP973025	973	Résidence Arc En Ciel Alizées	Rémire-Montjoly
QP973026	973	Lot Tarzan	Rémire-Montjoly
QP973027	973	Balata-Charbonnière	Saint-Laurent-du-Maroni
QP973028	973	Centre Ville	Saint-Laurent-du-Maroni
QP973029	973	Fatima-Route de Mana	Saint-Laurent-du-Maroni
QP973030	973	RN1-Les Sables Blancs	Saint-Laurent-du-Maroni
QP973031	973	Saint-Jean	Saint-Laurent-du-Maroni
QP973032	973	Saint-Maurice	Saint-Laurent-du-Maroni

8 Sources et références

- i [285 133 habitants en Guyane au 1er janvier 2020 - Insee Flash Guyane - 164](#)
- ii [285 133 habitants en Guyane au 1er janvier 2020 - Insee Flash Guyane - 164](#)
- iii Indice de jeunesse : rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus
- iv Insee, RP, 2019 -
- v IEDOM, Rapport annuel économique 2022 de la Guyane
- vi Fiche 028 – L’immigration dans les DOM
- vii Agence d’urbanisme & de Développement de la Guyane - L'habitat en Guyane en 2022 : Données et chiffres-clés
- viii [Dossier complet – Département de la Guyane \(973\) | Insee](#)
- ix Portrait social 2022 – CAF de la Guyane
- x DEAL Guyane - Quels besoins en logements en Guyane pour les 10 prochaines années ? 2017
- xi Agence d’urbanisme & de Développement de la Guyane - [Atlas du parc social : Patrimoine existant et projets - AUDEG / 2022](#)
- xii Agence d’urbanisme & de Développement de la Guyane - [Atlas du parc social : Patrimoine existant et projets - AUDEG/ 2022](#)
- xiii Indice de jeunesse : rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus
- xiv Agence d’urbanisme & de Développement de la Guyane « Urbanisation spontanée », novembre 2018.
- xv Enjeux de la mobilité en Guyane – Note préparatoire à la révision de la PPE – ADEME
- xvi Dossier Insee Guyane - [Dossier complet – Département de la Guyane \(973\) | Insee](#)
- xvii [En Guyane, les difficultés sur le marché de l’emploi persistent - Insee Flash Guyane - 159](#)
- xviii [Le halo autour du chômage, 2,5 à 5 fois plus présent dans les DOM qu’en France métropolitaine - Insee Focus - 303](#)
- xix [Le halo autour du chômage, 2,5 à 5 fois plus présent dans les DOM qu’en France métropolitaine - Insee Focus - 303](#)
- xx [Concentration des difficultés dans les quartiers urbains périphériques et à Saint-Laurent-du-Maroni - Insee Analyses Guyane - 48](#)
- xxi [Commune Saint-Laurent-du-Maroni - Commune ou arrondissement municipal - SIG Politique de la Ville](#)
- xxii Observatoire national de la politique de la ville. (2016). Rapport 2015, p. 19-20
- xxiii [Les moyens de paiement en Guyane : un choc temporaire de la crise sanitaire sur un territoire fortement influencé par ses spécificités - IEDOM](#)
- xxiv Insee Guyane -
- xxv [Type de revenu de solidarité active \(RSA\) - par EPCI - RSA | Cafdata](#)
- xxvi [Revenu de solidarité active \(RSA\) - par département - Type de RSA - niveau départemental | Cafdata](#)
- xxvii [* Répartition des foyers allocataires selon le type de famille - par Caf - Configuration familiale - par Caf | Cafdata](#)
- xxviii [Type de revenu de solidarité active \(RSA\) - par EPCI - Jeux de données | Cafdata](#)
- xxix [29 % des Guyanais en situation de grande pauvreté en 2018 - Insee Analyses Guyane - 59](#)

- xxx [En 2020, la natalité reste élevée malgré la crise sanitaire - Insee Flash Guyane - 145](#)
- xxxi Dossiers Insee de la CAEL, de la CCOG, de la CCDS et de la CCEG
- xxxii [PSDéc2022_correctif_mai_2023.pdf \(caf.fr\)](#)
- xxxiii [Académie en chiffres | Académie Guyane \(ac-guyane.fr\)](#)
- xxxiv Agence d'urbanisme & de Développement de la Guyane - [Programmation des équipements scolaires du secondaire en 2030 - AUDEG](#)
- xxxv [Académie en chiffres | Académie Guyane \(ac-guyane.fr\)](#)
- xxxvi [En Guyane, les difficultés sur le marché de l'emploi persistent - Insee Flash Guyane - 159](#)
- xxxvii [assemblee-nationale.fr/dyn/opendata/RAPPANR5L16B0292-III-a32.html#_Toc256000012](#) – Chapitre B, point 2
- xxxviii [Comité interministériel des Outre-mer | gouvernement.fr](#)
- xxxix [Liste publique des Organismes de Formation \(L.6351-7-1 du Code du Travail\) — api \(opendatasoft.com\)](#)
- xl [Journée "Illettrisme et illettrisme au travail" le 5 juillet 2023 à Cayenne / Agir ensemble contre l'illettrisme / Actualités / Accueil - Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme \(anlci.gouv.fr\)](#)
- xli [En 2020, la natalité reste élevée malgré la crise sanitaire - Insee Flash Guyane - 145](#)
- xliv [Complex Sex Differences in Life Expectancy in French Guiana, de Mathieu Nacher ,Célia Basurko ,Laure Manuella Imounga, Qiannan Wang , Astrid Van Melle, Aude Lucarelli , Antoine Adenis, ,Kinan Drak Alsibai Najeh Hcini andNadia Sabbah - https://doi.org/10.3390/ijerph20136195](#)
- xlvi Source – Séminaire accès aux droits et aux soins en Guyane du 27 mars 2023
- xlvi [Atlas Sante Guyane 2020 .pdf \(ors-guyane.org\)](#)
- xlvi Source : *RAPPORT IGAS N°2020-066R /IGA N°20071/IGESR N°2020-160*
- xlvi Source- <https://www.ors-guyane.org/publication/population-agee-en-guyane/>
- xlvi Source - selon *l'Insee-projection Onphale-Dress-enquête sociale 2020*
- xlvi Source : *Enquête Vie Quotidienne et Santé 2014.*
- xlvi Source : *Enquête Vie Quotidienne et Santé 2014.*
- l Source : *Rapport régional du Réseau Issu des Grossesses informatisé, RIGi.*
- li Source : *Enquête "PERINAT.*
- lii Source- *INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION - RÉSULTATS DÉFINITIFS (IPC) - FÉVRIER 2023 INSEE-Informations Rapides · 15 mars 2023 · n° 63*
- liii Source : *CREDOC, enquêtes conditions de vie et aspirations des Français*
- liv *Etude sur les conditions de vie 2022 du CREDOC.*
- lv Source - *Sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages en Guyane dans les EMS/Pass- Résultats descriptifs de l'enquête Auprès des populations consultant : 1) les équipes mobiles sanitaires (EMS) de Médecins du Monde et les actions hors les murs (HLM) de la Croix Rouge française 2) la Permanence d'accès aux soins de santé (Pass) du Centre Hospitalier de Cayenne et du Centre Hospitalier de l'Ouest Guyanais en Février 2021*
- lvi Source- HAL Id: dumas-03561676 <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03561676> Submitted on 17 Oct 2022